



SOMMAIRE

	Pages
Déclaration du Président	655
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. Chinebuah (Ghana)	655
Déclaration de M. Makki (Yémen)	659
Déclaration de M. Clark (Nigéria)	663
Déclaration de M. Maina (Kenya)	668
Déclaration de M. Gauci (Malte)	671
Déclaration de M. Jameel (Maldives)	676

**Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).**

Déclaration du Président

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Ainsi que les délégations le savent, aujourd'hui est la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/6 C en date du 9 novembre 1976. En ce jour, les gouvernements et les peuples, partout dans le monde, réaffirment leur solidarité avec tous les Sud-Africains qui luttent contre l'*apartheid* et exigent la libération immédiate et sans condition de toutes les personnes emprisonnées ou bien assignées à domicile pour leur participation à la lutte de libération en Afrique du Sud. Je suis sûr d'exprimer les sentiments de tous les Etats Membres — étant donné qu'ils figurent dans de nombreuses résolutions unanimes de l'Assemblée générale — en réaffirmant notre solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

2. M. CHINEBUAH (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter très chaleureusement à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes particulièrement heureux que la première fois où une délégation ghanéenne vient à l'Organisation des Nations Unies représenter la nouvelle administration civile de la Troisième République — le gouvernement du parti national populaire, sous la présidence de M. Hill Liman — ce soit précisément à une session placée sous la présidence d'un de nos frères de la République-Unie de Tanzanie. Votre élection est un hommage mérité à vos qualités d'impartialité, de tact, qualités d'homme d'Etat également, dont vous avez abondamment fait preuve en tant que président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui

concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Ces hautes fonctions sont un honneur non seulement pour votre pays natal qui, avec les autres Etats de première ligne, continue à jouer un rôle louable dans la lutte de libération, mais pour toute l'Afrique, dont le rôle de plus en plus important dans les affaires mondiales se voit ainsi reconnu. Nous sommes certains qu'au cours du débat et dans les coulisses de cette assemblée vos qualités diplomatiques et votre sagesse sauront conduire nos travaux à une conclusion heureuse. Dans votre tâche délicate de président, je tiens à vous assurer à tout moment de l'appui et de la coopération de ma délégation.

3. Nous tenons à adresser à votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, ministre des affaires étrangères de Colombie, l'expression de notre profonde gratitude pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de son mandat, lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale qu'il a menée à bon terme.

4. Chacun sait que l'Assemblée ne peut travailler de façon efficace sans l'appui précieux que lui fournissent notre éminent secrétaire général et ses collaborateurs modestes mais dévoués et compétents, tant au Siège de l'Organisation des Nations Unies que dans ses différents bureaux dans le monde. La délégation ghanéenne tient à dire ici sa profonde appréciation de leur remarquable travail.

5. Je voudrais vous dire combien nous avons ressenti la mort de M. Agostinho Neto, le défunt président de l'Angola. Par cette mort prématurée, l'Afrique s'est vue privée d'un de ses illustres fils dans l'ère de décolonisation actuelle. Il a été l'un des grands dirigeants africains, qui ont réussi à renverser le cours du colonialisme de Salazar et de Caetano et ouvert ainsi la voie à l'assaut final contre les derniers bastions de l'impérialisme et de la domination raciale en Afrique australe. Nous adressons nos profondes condoléances à la délégation, au Gouvernement et au peuple angolais à l'occasion de cette perte irréparable.

6. Feu le président Boumediene, de l'Algérie, sera lui aussi toujours présent à la mémoire du tiers monde, et du monde entier, non seulement en tant que noble champion du peuple de son pays, non seulement comme le grand combattant pour le droit des peuples palestinien et sahraoui, mais aussi en tant que noble pionnier d'un nouvel ordre économique international. L'Afrique, les nations arabes et le tiers monde ont ressenti sa mort comme une lourde perte. Nous tenons également à exprimer notre sympathie à la délégation, au Gouvernement et au peuple algériens.

7. Pour nous, au Ghana, la naissance de chaque nouvel Etat est une occasion de nous réjouir, car cela constitue un jalon de plus dans l'élimination systématique du colonialisme. C'est pourquoi nous nous félicitons d'accueillir très sincèrement dans notre famille en expansion le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie. Nous partageons

leur sentiment justifié d'épanouissement et nous leur souhaitons tout le succès possible dans la solution des problèmes difficiles de l'édification de leur nation.

8. Le Ghana est membre du mouvement des non-alignés. Notre premier président, M. Kwame Nkrumah, était parmi les fondateurs du mouvement. Guidé par ses principes et son exemple, le Gouvernement de la Troisième République, issu du parti national populaire, a décidé que la politique étrangère du Ghana sera résolument basée sur les principes cardinaux du non-alignement — à savoir, l'indépendance vis-à-vis de l'influence des grandes puissances, le respect scrupuleux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres pays, et l'engagement total dans la croisade pour l'autodétermination.

9. Il convient peut-être de rappeler ici la déclaration historique de M. Kwame Nkrumah, à la veille de l'indépendance du Ghana il y a quelque 22 ans; il disait alors que l'indépendance du Ghana n'aurait aucun sens tant qu'elle ne serait pas liée à la libération totale de l'Afrique. Le Gouvernement du parti national populaire est décidé à ce que le Ghana, en collaboration avec tous les pays qui croient à la liberté et à la justice véritables pour tous les hommes, assume sa part du fardeau, consente les sacrifices et paie le prix nécessaire pour réaliser la liberté totale et véritable de l'Afrique entière et de tous les territoires encore sous domination étrangère et coloniale.

10. Conformément à cet engagement envers la liberté et l'indépendance véritables, le Ghana n'a pas hésité à rejeter la solution interne élaborée entre le régime raciste de Smith et la clique de Muzorewa, car cette solution n'a pas apporté au peuple du Zimbabwe un gouvernement représentant la majorité; elle n'a fait que couvrir simplement d'un écran noir ce qui, en réalité, n'est que la continuation du gouvernement minoritaire raciste et la perpétuation de l'injustice. Tout système de gouvernement qui donne à 3 p. 100 de la population le pouvoir de bloquer tout progrès constitutionnel pendant 10 ans et lui donne le contrôle des forces de sécurité et tous les postes clefs dans la fonction publique, dans l'ordre judiciaire et dans la police, est injuste et périmé au départ.

11. Le consensus sur le Zimbabwe, obtenu à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka en août [voir A/34/439-S/13515, *annexe, par. 15*], a clairement rejeté la solution interne et a demandé que l'on procède à de nouvelles élections, fondées sur une nouvelle constitution qui reflète véritablement les droits inaliénables et les aspirations légitimes de la majorité noire. Le Ghana a approuvé ce consensus, qui à notre avis fournit la base d'une solution juste et acceptable sur le plan international. A ce propos, notre principal objectif est de veiller à ce que le seul mouvement de libération authentique, le Front patriotique, dont les sacrifices et la lutte armée ont créé les conditions politiques appropriées, joue le rôle qui lui revient dans un Zimbabwe véritablement indépendant.

12. Nous nous attendons que le Gouvernement du Royaume-Uni honore ses engagements et s'acquitte de toutes ses responsabilités et de toutes ses obligations en tant que puissance administrante. En veillant, entre autres, à ce que la Conférence constitutionnelle de Rhodésie, qui se tient en ce moment à Lancaster House, aboutisse à un règlement que la majorité noire et la communauté internationale puissent accepter. Si les négociations de Lancaster House sur la constitution de l'indépendance échouaient, la

seule option offerte serait l'intensification de la lutte armée et le Ghana, quant à lui, continuerait d'apporter tout l'appui moral et matériel à l'héroïque Front patriotique, jusqu'à la mise en place d'un véritable gouvernement par la majorité.

13. Cependant, il faut bien souligner qu'il ne suffit pas d'obtenir un accord sur une constitution; celui-ci doit s'accompagner d'un accord sur les arrangements de transition conduisant à l'indépendance. La nature de l'administration intérimaire, les dispositions à prendre en vue d'organiser des élections sous surveillance appropriée et l'imposition de conditions acceptables pour le cessez-le-feu — tout cela doit faire l'objet d'un accord, avant même d'envisager la levée des sanctions. Ni un cessez-le-feu, ni la levée des sanctions internationales n'ont été envisagés à la réunion de Lusaka, sinon dans le contexte de la mise en œuvre d'un règlement jugé véritablement durable et acceptable sur le plan international. Il ne faut pas s'imaginer qu'une conclusion des entretiens de Lancaster House qui ne tiendrait pas compte de ces conditions puisse mettre fin à la guerre ou permettre la levée des sanctions — il ne faut pas s'y attendre non plus. Cela ne saurait en effet servir de justification à une levée unilatérale des sanctions, au mépris de la décision prise par le Conseil au titre du Chapitre VII de la Charte et en violation des obligations que la Charte impose.

14. La question de l'indépendance de la Namibie continue de mobiliser l'attention des Nations Unies; elle est devenue peut-être l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre. Les cinq puissances occidentales et les Etats de première ligne ont mis au point, en 1978, une formule¹ qui est à la base du plan de transition du Secrétaire général pour l'indépendance de la Namibie². Cependant, ce plan a été saboté par les autorités sud-africaines, qui, comme à leur habitude, ont soulevé des objections futiles à certaines de ses dispositions et proclamé leur intention d'aller de l'avant et d'organiser leurs propres élections factices, sans la participation de la South West Africa People's Organization [SWAPO], en vertu de ce qui était, en fait, un règlement interne de type rhodésien. Malgré les efforts inlassables du Secrétaire général en vue d'obtenir un cessez-le-feu et de sortir de l'impasse, la réaction provocante de l'Afrique du Sud a été une attaque cruelle sur ce qu'elle appelle les bases de guérilla de la SWAPO à l'intérieur de l'Angola — Etat souverain et indépendant. La phase suivante a été l'arrestation de 31 membres dirigeants de la branche interne de la SWAPO en Namibie, la transformation de l'Assemblée constituante en une assemblée nationale aux pouvoirs législatifs limités et la nomination d'un nouvel administrateur général, inflexible, dans ce territoire sous tutelle des Nations Unies.

15. Si les desseins sinistres des autorités sud-africaines ont pour objectif la proclamation d'une autre déclaration unilatérale d'indépendance en Namibie, au mépris de l'opinion internationale, l'Afrique du Sud doit alors être informée, maintenant, et sans aucune équivoque, que notre organisation est prête à prendre des mesures efficaces pour déjouer ses intentions. A cet égard, ma délégation demande au Conseil de sécurité de mettre en œuvre sans plus de retard la résolution adoptée à une large majorité par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de janvier, février et mars 1978*, document S/12636.

² *Ibid.*, *Supplément de juillet, août et septembre 1978*, document S/12827.

[résolution 33/206] demandant au Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures efficaces contre l'Afrique du Sud, comme le prévoit le Chapitre VII de la Charte, afin d'assurer le respect par l'Afrique du Sud des résolutions et des décisions des Nations Unies sur la Namibie. Ma délégation est certaine que, en prenant de telles mesures, le Conseil de sécurité renforcerait sa crédibilité.

16. La question connexe de Walvis Bay ne doit pas être oubliée. Ma délégation tient à rappeler sa position bien connue, selon laquelle Walvis Bay fait partie intégrante de la Namibie et doit être considérée comme telle dans toutes les négociations conduisant à l'indépendance de ce territoire. Walvis Bay est le seul port en eau profonde de Namibie et c'est aussi le centre névralgique de l'industrie de pêche du Territoire et de son commerce d'exportations et d'importations. Les revendications sujettes à controverse de l'Afrique du Sud, fondées sur une fiction du XIX^e siècle, ont été rejetées par cette instance, par l'Organisation de l'Unité africaine [OUA], par la SWAPO, par les Etats de première ligne et même par les cinq puissances occidentales.

17. La condamnation constante et sans compromis par le Ghana de la politique criminelle d'*apartheid* — une politique fondée sur le mythe de la supériorité raciale — est inspirée par notre horreur de tout système qui soumet l'homme à des indignités humiliantes. Nous connaissons, certes, l'existence de bastions de préjugés raciaux et d'atteintes aux droits de l'homme dans d'autres pays, mais ce n'est qu'en Afrique du Sud que la politique de discrimination raciale, de répression et de violations constantes des droits de l'homme contre une majorité appartenant à une autre race s'est institutionnalisée, en tant que dogme officiel aussi bien que religieux, et reçoit l'appui total de la loi.

18. La politique raciale de l'Afrique du Sud crée des tensions et constitue, dans notre monde de plus en plus interdépendant, une grave menace à la paix mondiale; cependant, les efforts inlassables déployés depuis 1946 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour modifier ces politiques arriérées ont été traités avec mépris par l'Afrique du Sud. Pis encore, cette honteuse politique d'*apartheid* a été étendue à la Namibie, Territoire qui, légalement, se trouve sous l'administration des Nations Unies. Compte tenu de l'obstination incorrigible de l'Afrique du Sud, pendant 34 longues années, au cours desquelles les exhortations bien intentionnées de la communauté internationale se sont révélées totalement futiles, ma délégation demande que des mesures positives soient prises en ce qui concerne des sanctions d'ensemble, y compris des sanctions à l'égard du pétrole, afin d'amener le régime raciste à changer d'attitude. A ce propos, ma délégation tient à exprimer sa profonde gratitude au nouveau Gouvernement iranien, qui s'est associé aux pays arabes producteurs de pétrole dans leur engagement sans condition à l'égard d'un embargo sur l'approvisionnement en pétrole de l'Afrique du Sud.

M. Matane (Papouasie-Nouvelle-Guinée), vice-président, prend la présidence.

19. La situation qui, en Afrique du Sud, découle de l'arrêt de l'approvisionnement en pétrole iranien et arabe — cela est clair maintenant — offre à la communauté internationale, en particulier aux autres pays exportateurs de pétrole, l'occasion unique d'exercer une pression supplémentaire sur l'Afrique du Sud. Déjà, les 5 millions de dollars supplémentaires que l'Afrique du Sud doit payer

chaque jour, pour s'approvisionner en pétrole sur le marché, nuit gravement à son économie. Afin d'empêcher que d'autres livraisons de pétrole ne parviennent secrètement en Afrique du Sud, nous prions instamment les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP] d'étendre leur boycottage aux cinq sociétés pétrolières internationales, dont on sait qu'elles vendent à l'Afrique du Sud environ 85 p. 100 de son pétrole. En outre, nous appuyons la suggestion selon laquelle, pour empêcher que le pétrole sous embargo n'atteigne l'Afrique du Sud, les pays de l'OPEP pourraient inclure une clause standard dans leurs contrats de vente stipulant que le pétrole vendu à un pays quelconque ne doit pas être revendu à l'Afrique du Sud, ou à tout intermédiaire en vue d'une vente ultérieure à l'Afrique du Sud. Si ces mesures étaient fidèlement appliquées, elles contribueraient beaucoup à l'élimination de l'*apartheid*. Nous accueillons également avec satisfaction la courageuse décision des pays nordiques d'appuyer l'intensification des pressions internationales exercées contre le régime d'*apartheid*.

20. Dans un nouveau défi à l'opinion internationale, l'Afrique du Sud a créé, depuis septembre 1979, un autre de ses prétendus "Etats noirs indépendants". Le Venda, petite région peu hospitalière, ayant une population de moins d'un demi-million d'habitants, et sans aucune ressource, devra être tributaire des dons et des miettes que son bienfaiteur voudra bien lui accorder. La communauté internationale a refusé, dans le passé, de reconnaître deux Etats de ce genre et ma délégation demande instamment à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Etats non membres, de ne pas reconnaître cet Etat de Venda qui est illégal.

21. En ce qui concerne le problème du Moyen-Orient, ma délégation estime que tout règlement qui méconnaît le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination en Palestine et qui ne reconnaît pas pleinement en l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] le représentant authentique du peuple palestinien est peu réaliste et voué à l'échec. Compte tenu de tout l'historique du problème du Moyen-Orient, refuser d'avoir tout entretien, voire tout contact, avec l'OLP est une position tout à fait insoutenable. Nous sommes convaincus que l'OLP doit participer, sur un pied d'égalité, à toutes négociations sur la question du Moyen-Orient et de la Palestine et que l'OLP peut jouer un rôle constructif dans la recherche d'un règlement juste et durable.

22. Ma délégation tient aussi à déclarer catégoriquement qu'elle reste fermement opposée à toute présence israélienne sur les territoires arabes et africains acquis comme butin de guerre. Nous rejetons aussi totalement toutes modifications unilatérales de frontières internationales par l'emploi de la force, ce qui est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous croyons que tous les Etats de la région ont le droit à une existence pacifique à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

23. En fait, notre souci d'un ordre stable au Moyen-Orient nous a poussés à participer aux différents efforts déployés, y compris à des conférences ayant trait à ce problème complexe; il nous a aussi conduits à contribuer à deux contingents de troupes qui servent dans la région sous le drapeau de la FUNU et, actuellement, de la FINUL au Sud-Liban, de façon à aider à instaurer une paix durable dans une région qui endure tant de souffrances depuis si longtemps.

24. Nous sommes très encouragés par les résultats positifs de la première session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Belgrade en 1977. Les efforts renouvelés, en vue de normaliser les relations et le maintien d'une coopération amicale, doivent renforcer le concept de la détente et contribuer au relâchement des tensions internationales. Le renforcement de la détente et de la sécurité en Europe, compte tenu de notre interdépendance croissante, n'aura de sens que s'il assure la sécurité et le bien-être de tous les Etats. Nous devons aller au-delà de l'acquis et rechercher des solutions durables aux causes sous-jacentes de la tension dans les relations internationales, y compris le colonialisme et le sous-développement. Il est regrettable que les super-puissances se préoccupent encore, en raison de leurs sentiments réciproques d'insécurité, d'acquiescer des armes nucléaires plus perfectionnées, afin d'obtenir une parité nucléaire illusoire et la dissuasion réciproque. Nous pensons qu'une réduction progressive du niveau de ces dépenses libérerait des ressources qui sont nécessaires, non seulement pour le développement national de leurs pays, mais aussi pour encourager la croissance économique dans le monde en développement.

25. La situation économique mondiale actuelle pose de graves problèmes aux pays en développement. Sa persistance menace l'existence même d'un grand nombre de personnes dans ces parties du monde, à moins que des efforts extraordinaires ne soient déployés par l'ensemble de la communauté internationale pour que les nations pauvres puissent s'intégrer fermement dans le processus de développement. D'après les prévisions des milieux informés, si les tendances actuelles se maintiennent — et ce sera probablement le cas —, les conditions déjà intolérables dans lesquelles ces nations pauvres se trouvent auront atteint, d'ici la fin du siècle, un niveau de détérioration sans précédent.

26. Les pays en développement, qui forment les trois quarts de la population mondiale, représentent seulement 20 p. 100 du commerce mondial total. Cette petite partie inacceptable n'augmente pas, comme ce devrait être normalement le cas, en raison surtout des barrières protectionnistes que les pays développés élèvent contre ceux des produits des pays en développement qui devraient, dans des conditions de concurrence loyale, pouvoir augmenter de façon significative la participation de ces derniers pays au commerce mondial. L'accès des pays en développement aux ressources financières à des fins de développement reste très limité; en même temps, leur service de la dette devient de plus en plus difficile à gérer, à cause des conditions très dures dans lesquelles ils se voient obligés de contracter des emprunts.

27. En bref, le fossé entre les pays développés et les pays en développement s'élargit très rapidement et provoque des troubles sociaux et politiques très graves dans un nombre croissant de pays en développement. Il existe donc, à l'heure actuelle, une crise très grave du développement.

28. Et pourtant, les grands progrès réalisés par la science et la technique à notre époque ont donné à l'homme, indéniablement, l'unique possibilité d'éliminer la misère de la face de notre planète. Cependant, il est ironique que cet avantage n'ait servi jusqu'à présent qu'à augmenter les dangers de l'anéantissement, au lieu d'améliorer la qualité de la vie dans le monde entier. Les progrès de la science et de la technique sont considérés à juste titre comme appartenant à l'ensemble de la famille humaine et devraient être

utilisés en tant que tels et faire l'objet d'un partage équitable entre tous.

29. Prenons l'exemple de l'agriculture et de la production alimentaire : il est troublant de constater que les pays en développement, que l'on considère en général comme étant des pays agricoles et producteurs de matières premières, sont maintenant les pays qui ont le plus de mal à satisfaire les besoins alimentaires et la demande agricole générale de leurs peuples. L'agriculture s'est tellement industrialisée qu'elle constitue pratiquement à l'heure actuelle la chasse gardée des pays déjà industrialisés; cela a de graves incidences sur le commerce et le bien-être de leurs contreparties désavantagées. La Communauté internationale doit se préoccuper des dangers que renferme une politique qui perpétue un tel état de choses. En ce qui concerne plus particulièrement l'application de la science et de la technique à l'agriculture et à la production alimentaire, tous les membres de la communauté internationale devraient s'engager irrévocablement à veiller à ce que toutes les décisions qui ont déjà été prises à l'intérieur du système des Nations Unies sur la production, l'aide et la sécurité alimentaire soient totalement mises en œuvre de façon urgente.

30. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la situation économique internationale a empiré. De graves déformations sont apparues à la suite de défauts fondamentaux du système et ont provoqué des difficultés dans la balance des paiements, une récession générale, l'inflation et une nouvelle crise de l'énergie. La croissance du commerce mondial s'est ralentie sérieusement et de nombreux pays, notamment les pays à économies développées, ont eu recours à un protectionnisme à outrance, qui entrave les perspectives d'amélioration du niveau de vie à l'échelle mondiale. De telles mesures protectionnistes sont à courte vue car, si l'on élargit le commerce mondial, cela facilite l'échange de biens et de services et ouvre des possibilités d'investissement qui, à leur tour, créent de nouvelles possibilités d'emploi.

31. Cette évolution regrettable a souligné notre interdépendance croissante. Aucune nation, si puissante soit-elle, ne peut vraiment résoudre ses problèmes toute seule. Les récentes négociations entre la Communauté économique européenne et son groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont été caractérisées par l'affrontement et la polémique et n'ont eu que des résultats limités. Les résultats de la cinquième session de la CNUCED³, sur laquelle on fondait tant d'espoirs, n'ont pas répondu à notre attente et la session n'a pas encouragé la libéralisation du commerce, ni favorisé de façon significative le processus de développement. La nouvelle négociation récente de l'Accord international sur le cacao, à Genève, nous donne un nouvel exemple de l'absence évidente de volonté politique de la part des pays développés et prouve qu'ils ne sont pas suffisamment sensibles aux graves problèmes qui affligent constamment les pays en développement, problèmes dont la solution pourrait contribuer grandement à la réalisation d'un système équitable de relations économiques internationales.

32. Il n'est point besoin de vous dire que, pour la majorité des pays en développement, les matières premières sont la base même de leur économie. Dans le cas particulier du Ghana, le cacao est le nerf de l'économie et représente quelque 65 p. 100 des recettes en devises de notre

³ Tenue à Manille du 7 mai au 3 juin 1979.

pays. Le cacao est vulnérable car le climat et l'instabilité des prix l'affectent et des éléments essentiels comme le matériel et les engrais, qui doivent être importés de pays industrialisés, continuent d'augmenter constamment en valeur, ce qui ajoute encore à la détresse du producteur appauvri.

33. Seule une structure de prix équitable pour le producteur et le consommateur peut garantir la stabilité dans l'industrie. Donc, un prix minimal peu réaliste — et insuffisant de toute évidence pour défrayer les coûts généraux — non seulement est mal fondé moralement, mais perpétue les injustices permanentes que nous essayons de corriger avec tant de difficultés. Mais, je ne laisserai pas l'Assemblée en énonçant les incidences du système de prix peu réalistes actuels, quant au déséquilibre qu'il produit sur nos économies fragiles.

34. Il est nécessaire à notre époque de faire reposer nos relations sur une coopération internationale mutuellement avantageuse. Compte tenu de notre interdépendance, ma délégation aimerait lancer, du haut de cette tribune, un appel aux pays développés consommateurs pour qu'ils fassent preuve d'une plus grande souplesse, afin d'aboutir à un accord sur des niveaux de prix plus équitables en ce qui concerne le cacao, lors de la prochaine conférence de négociation.

35. Nous sommes parmi les premiers à reconnaître que le développement national est notre responsabilité primordiale. Nous nous sommes donc efforcés d'utiliser nos ressources limitées, afin de réaliser des objectifs sociaux et économiques pouvant permettre de relever le niveau de vie de notre peuple. Nous acceptons cette responsabilité, mais le développement fournit également une base de coopération internationale pour parvenir à des avantages mutuels, d'où il ressort que nous accueillons favorablement les investissements étrangers et de nombreux experts spécialisés, qui nous aideront à forger une alliance pour notre progrès réciproque.

36. Notre politique économique se fonde principalement sur l'autosuffisance. C'est ainsi que nous nous efforçons essentiellement, grâce à nos propres ressources, de mobiliser et de développer les richesses naturelles du Ghana, de nous moderniser, de sortir du cercle vicieux de la misère et de satisfaire ainsi les espoirs croissants de notre peuple. Cette stratégie n'exclut pas, cependant, la coopération internationale avec tous les pays amis, quels que soient leur orientation idéologique ou leur système économique, dans la mesure où ils respectent nos aspirations et nos espoirs, ainsi que notre droit exclusif et souverain à décider de notre propre politique intérieure et extérieure.

37. L'un des éléments essentiels de notre politique extérieure est de favoriser des relations de bon voisinage, par lesquelles nous nous efforçons de stimuler et d'encourager la coopération la plus étroite possible avec nos voisins, afin de pouvoir mobiliser, de façon ordonnée, les ressources humaines et matérielles de la région. Cela explique les divers accords bilatéraux commerciaux et économiques, ainsi que les nombreuses commissions mixtes permanentes que nous avons avec nos voisins. Ces efforts serviront également la coopération croissante que nous impose notre appartenance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, afin d'éliminer les contraintes découlant d'un marché intérieur, de compétences, d'une technologie et de fonds d'investissement limités. Nous nous efforçons également de renforcer nos liens économiques, sur le plan continental et sur le plan mondial, afin

d'encourager le progrès mutuel, de faire progresser les objectifs du nouvel ordre économique international et d'instaurer la justice sociale.

38. Je voudrais maintenant aborder brièvement la question de l'énergie, qui est d'une importance cruciale pour nous tous. C'est avec beaucoup d'espoir que mon gouvernement accueille la décision des Nations Unies de convoquer une conférence mondiale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en 1981. Mon gouvernement a pris note également des propositions actuellement soumises tendant à explorer de nouvelles formes d'énergie dans la recherche d'une solution plus permanente à la crise de l'énergie.

39. Nous avons tous intérêt à parvenir à la stabilité et à la prospérité et à créer un climat propice où l'idéal d'un monde uni, d'un monde sans guerre, à l'abri de la misère, de l'ignorance et du sous-développement sera réalisé. Car, l'existence continue de deux mondes sur cette planète, où la minorité vit sur un îlot de richesse précaire, tandis que la majorité est condamnée à la misère et au désespoir profonds, comme les damnés de la terre, ne fait qu'accroître les tensions internationales et blesse profondément notre sens de la justice sociale et de l'équité. Cela porte également atteinte à l'acte de foi des pères fondateurs qui ont conçu le mécanisme des Nations Unies non seulement pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais pour permettre le développement économique et social de tous.

40. Nous sommes maintenant à la croisée des chemins. Les choix sont clairs. Nous devons soit nous unir dans une grande coopération collective, soit nous éloigner amèrement les uns des autres et nous désintégrer. Comme l'a dit à juste titre un grand homme d'Etat américain, en lançant un avertissement : "Vous ne pourrez pas réaliser la paix, vous ne pourrez même pas jouer un rôle dans les affaires mondiales, si vous ne vous unissez pas aux autres."

41. La plupart des problèmes auxquels la majorité de l'humanité est en proie concernent l'environnement et sont créés par l'homme; ils devraient donc représenter un défi à notre sagesse commune et concertée. Compte tenu de notre instinct naturel de conservation, nous n'avons donc inévitablement qu'un seul choix, qui consiste à nous engager à exploiter ensemble les possibilités qui s'offrent à nous d'édifier un avenir fondé sur le nouvel ordre économique international. A ce propos, je tiens à déclarer que le nouveau Gouvernement ghanéen, élu démocratiquement, s'engage à promouvoir la paix et la coopération internationales et se trouve prêt à contribuer pleinement à leur réalisation.

42. M. MAKKI (Yémen) [*interprétation de l'arabe*] : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation de la République arabe du Yémen et en mon nom, d'exprimer à M. Salim notre vive satisfaction pour la confiance que lui a témoignée l'Assemblée générale en l'élisant à l'unanimité à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée. Son élection est une nouvelle preuve de la haute appréciation de cette assemblée pour sa compétence politique et son expérience de diplomate, qui garantiront le succès des travaux de cette session. Il peut être persuadé que notre délégation coopérera entièrement avec lui, dans l'accomplissement de ses lourdes responsabilités, de façon que nous puissions atteindre nos objectifs communs, c'est-à-dire trouver une solution satisfaisante aux questions dont est saisie l'Assemblée à la présente session.

43. Notre délégation voudrait également dire combien elle apprécie et admire les qualités extraordinaires dont a fait preuve M. Liévano, chef de la délégation colombienne, dans sa conduite exceptionnelle des travaux de la dernière session de l'Assemblée.

44. Nous sommes heureux d'exprimer aussi notre appréciation au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts qu'il a déployés et le dévouement qu'il a montré dans le but de renforcer la paix et la stabilité dans le monde. Nous apprécions tout particulièrement le rôle qu'il a joué et les initiatives sincères qu'il a prises en vue de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient — une paix fondée sur la confirmation des droits nationaux du peuple palestinien.

45. La délégation de mon pays tient à se féliciter chaleureusement de l'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation. Nous sommes certains que l'admission de ce nouvel Etat indépendant contribuera à renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de ses efforts tendant à promouvoir la justice, la paix et le progrès.

46. Les sessions annuelles de l'Assemblée générale témoignent, selon nous, de la continuité de la lutte contre la guerre, les facteurs de sous-développement et l'oppression. Elles reflètent l'attachement inné de l'homme à la paix, à la liberté et au progrès. Aussi pensons-nous que cette session de l'Assemblée nous permettra de passer en revue et d'évaluer l'œuvre entreprise par notre organisation — avec ses succès et ses échecs — depuis sa création jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

47. La Charte des Nations Unies reflète les aspirations des peuples du monde et leur désir de voir la paix et le progrès régner dans notre monde. Aussi, sommes-nous convaincus que la tenue de l'Assemblée générale doit dépasser le stade de la discussion, selon la procédure parlementaire des questions dont elle est saisie, pour adopter une approche fondée sur la critique positive et constructive et sur l'engagement de tous les Etats Membres à mettre en œuvre les résolutions et les recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions renforcer le rôle et l'efficacité de l'Organisation, en tant qu'instrument de paix, et épargner à l'humanité les affres de la guerre et de la destruction, ainsi qu'assurer le triomphe des buts et principes de la Charte.

48. L'existence de l'Organisation des Nations Unies constitue une expérience unique dans notre monde contemporain car, dans la mesure où son existence a contribué à prévenir la tragédie d'une troisième guerre mondiale, elle a fait naître chez tous les peuples, sans aucun doute, la conviction que l'Organisation des Nations Unies est le cadre naturel et le plus approprié pour structurer les relations internationales sur des bases démocratiques, dans le but de consacrer le principe de la coexistence et de la coopération dans un monde meilleur où prévaudront la prospérité et la stabilité, un monde libéré du sous-développement hérité de l'époque coloniale. C'est pourquoi nous estimons que la poursuite de l'appui accordé aux mouvements de libération nationale vient en tête des efforts que doivent déployer les Nations Unies pour atteindre les objectifs de la Charte.

49. L'Organisation des Nations Unies est saisie d'une question essentielle qui préoccupe la communauté internationale depuis 32 ans. Il s'agit de la cause du peuple arabe de Palestine, qui continue de vivre un drame unique en son genre, résultant du complot du sionisme avec les milieux impérialistes en vue de chasser ce peuple de son pays et

d'occuper ses terres. Le peuple arabe de Palestine soumet de nouveau aujourd'hui sa cause à cette assemblée internationale, ayant foi en la justesse de cette cause et convaincu que l'Organisation des Nations Unies; en tant que cadre représentant la légitimité internationale, est l'instance internationale la mieux placée pour traiter ce problème sous tous ses aspects, avec la participation de l'OLP, seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine en lutte, en toute égalité avec les autres parties concernées; de cette façon, une paix juste et durable peut être réalisée et doit comprendre les éléments suivants : premièrement, le retrait total des forces israéliennes d'agression de tous les territoires arabes occupés, et en premier lieu de Jérusalem; deuxièmement, la garantie des droits nationaux légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance nationale en territoire palestinien, sous la direction de l'OLP, seul représentant de ce peuple; troisièmement, l'arrêt de l'établissement de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes occupés et à Jérusalem, car ces colonies constituent un obstacle à la paix juste et violent le droit international et la Charte des Nations Unies, ainsi que les multiples résolutions pertinentes de l'Organisation; quatrièmement, le démantèlement de toutes les colonies de peuplement israéliennes établies dans les territoires arabes occupés et l'arrêt des fouilles archéologiques et des travaux de construction visant à modifier les aspects religieux, culturels et démographiques des territoires arabes occupés.

50. La communauté internationale est unanime à reconnaître qu'une paix juste et durable ne saurait s'instaurer sans que soient réalisés les éléments fondamentaux que nous venons de mentionner. Cependant, l'entité sioniste, qui se targue de la paix, s'oppose avec arrogance et obstination à cette volonté unanime de la communauté internationale et poursuit son agression et son occupation de la Palestine et des territoires d'autres pays arabes indépendants et souverains limitrophes de la Palestine. De plus, la décision prise le 16 septembre dernier par le Conseil des ministres d'Israël, permettant aux Israéliens d'acquérir des terres et des propriétés arabes sur la rive occidentale et à Jérusalem, vient confirmer à nouveau la volonté d'Israël de poursuivre sa politique d'occupation et d'agression et de saper les chances de faire régner une paix juste et durable dans la région.

51. Les bombardements, les raids aériens, terrestres et maritimes, lancés par l'ennemi sioniste contre le Sud-Liban et les camps de réfugiés palestiniens, sont une autre preuve qu'Israël défie la communauté internationale et veut poursuivre l'agression et le terrorisme, afin de perpétuer son occupation de la Palestine et des territoires arabes voisins, et son complot contre l'indépendance et la souveraineté de la nation arabe.

52. Israël, né de l'agression et du terrorisme, s'oppose à tous efforts sincères tendant à instaurer une paix juste et durable, fondée sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien à retourner dans sa patrie et à créer un Etat indépendant en Palestine et garantissant le retrait total et inconditionnel des forces israéliennes d'agression des territoires arabes occupés et de la ville de Jérusalem.

53. Le traité de paix séparé⁴, issu des accords de Camp David⁵ signés par le régime égyptien et l'ennemi sioniste, a

⁴ Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

⁵ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

été un facteur d'encouragement pour Israël à poursuivre sa politique expansionniste d'implantation et a renforcé son emprise sur les territoires occupés, par le moyen du terrorisme et de la répression. Les actes d'agression répétés d'Israël dirigés contre la population civile au Sud-Liban et contre les camps de réfugiés palestiniens, après la signature des accords de Camp David, prouvent à l'opinion publique internationale combien ces accords sont incompatibles avec les efforts internationaux sincères tendant à instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. Cela confirme le lien existant entre ce traité et les plans visant à annexer le Sud-Liban et à liquider la résistance palestinienne, de façon à permettre aux autorités sionistes d'agression de mettre en œuvre leur politique expansionniste au détriment des territoires arabes et des droits des Arabes palestiniens.

54. Les résolutions de la neuvième Conférence au sommet des Etats arabes⁶, tenue à Bagdad en novembre 1978, et celles de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, réunie à Fez en mai [voir A/34/389], de même que la Déclaration finale de la sixième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en septembre [A/34/542], ont condamné à l'unanimité les accords de Camp David, du fait qu'ils réfutent les droits arabes, notamment le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat sur sa terre nationale. Cette condamnation est la réponse claire et vigoureuse aux manœuvres et aux campagnes trompeuses lancées, par le sionisme et ses nouveaux alliés, pour conférer à ces accords inacceptables un caractère de légitimité.

55. La délégation de mon pays met en garde l'Assemblée contre le fait que la politique d'Israël, fondée sur l'implantation expansionniste, l'annexion de territoires par la force et le terrorisme, conduira notre région au bord d'une guerre totale, dont les conséquences ne se limiteront pas au Moyen-Orient, mais gagneront inévitablement le bassin méditerranéen, ce qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Notre mise en garde est motivée par notre sens de la responsabilité qu'assume l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité et, notamment, de la responsabilité du Conseil de sécurité, qui doit s'acquitter entièrement de sa tâche d'instauration de la paix en prenant des mesures strictes contre Israël pour l'obliger à se plier à la volonté de la communauté internationale, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte et en exécution des résolutions pertinentes des Nations Unies.

56. Le maintien de régimes colonialistes en Afrique australe est une tare pour la conscience humaine. La politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement sud-africain est l'un des aspects les plus hideux de la persécution et de l'exploitation; elle est contraire aux principes sur lesquels l'Organisation des Nations Unies a été fondée.

57. L'occupation de la Namibie par le régime raciste sud-africain et le maintien du régime raciste illégal en Rhodésie sont un des aspects de la lutte qui oppose les forces impérialistes aux forces nationales qui se battent pour leur liberté, leur droit à l'autodétermination et pour la construction de leur avenir, conformément à leur libre volonté.

58. Autant ma délégation a accueilli avec satisfaction, l'an dernier, l'initiative des cinq pays occidentaux, en vue

d'un juste règlement du problème de l'occupation par l'Afrique du Sud de la Namibie, autant nous craignons l'échec de cette initiative à cause de l'attitude colonialiste et raciste des autorités de Pretoria, qui refusent de répondre aux efforts des Nations Unies tendant à réaliser l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Namibie.

59. Aussi est-il devenu nécessaire d'imposer des sanctions obligatoires au régime de Pretoria, conformément au Chapitre VII de la Charte. Ma délégation souhaite adresser un appel sincère à tous les Etats occidentaux qui maintiennent toujours des contacts avec le Gouvernement raciste sud-africain, pour les inviter à appliquer la résolution sur les sanctions et contribuer ainsi aux efforts des Nations Unies tendant à accorder au peuple namibien le droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à l'intégrité territoriale, sous la direction de la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien; cela serait conforme à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

60. En ce qui concerne la question de la Rhodésie, ma délégation accueille favorablement la tenue de la Conférence constitutionnelle de Rhodésie convoquée à Londres par le Gouvernement du Royaume-Uni, avec la participation de toutes les parties concernées, conformément à l'accord intervenu lors de la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Lusaka. Ma délégation réitère son appui aux demandes légitimes du Front patriotique du Zimbabwe de mettre fin au régime raciste de la minorité blanche et d'élaborer une nouvelle constitution prévoyant des élections démocratiques et libres qui garantiraient le pouvoir à la majorité autochtone.

61. Nous tenons à réaffirmer ici que, pour réussir, tout effort doit prendre en considération ce qui suit : premièrement, la reconnaissance du Front patriotique du Zimbabwe, en tant que seul représentant légitime du peuple de Rhodésie, et de son programme de réalisation de l'indépendance du territoire; deuxièmement, l'organisation d'élections libres et impartiales sur la base d'une nouvelle constitution garantissant le gouvernement de la majorité; cela fera échec à tout dessein destiné à maintenir la domination de la minorité blanche sous l'étiquette d'un règlement interne falsifié qui a été rejeté par le peuple du Zimbabwe et par sa direction, représentée par le Front patriotique.

62. En tant que membre du Comité spécial de l'océan Indien, chargé de la préservation de la région comme zone de paix, mon pays confirme sa position fondée sur le refus de toute présence militaire ou la signature de tout pacte dans la région de l'océan Indien et ses prolongements naturels, tels que la mer Rouge. Lors de la dernière réunion du Comité, tenue au mois de mars, et à laquelle ont participé les Etats riverains et les Etats de l'arrière-pays, notre délégation a mis en évidence la nécessité de maintenir l'océan Indien et la mer Rouge libres de toutes bases militaires étrangères. Mon pays a préconisé la collaboration de tous les membres du Comité spécial de l'océan Indien, en vue de l'élaboration d'une convention par laquelle les pays signataires s'engageraient à respecter et à mettre en œuvre la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale, contenant la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

63. Devant plusieurs instances internationales et, tout récemment encore, lors de la sixième Conférence des pays non alignés, tenue à La Havane, ma délégation a précisé sa

⁶ Voir document A/33/400.

position en ce qui concerne le problème de Chypre. Nous tenons à exprimer notre appui total à l'initiative prise par le Secrétaire général, M. Waldheim, et concrétisée par les 10 points proposés⁷. Nous soutenons les efforts des Nations Unies tendant à promouvoir un dialogue entre les deux communautés chypriotes, grecque et turque, en vue de parvenir à une solution qui mette fin à ce problème et aux souffrances du peuple chypriote ami, dans le cadre de son unité, de son indépendance, de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son non-alignement, et garantissant ainsi en toute égalité les droits politiques, civils et religieux des deux communautés qui constituent le peuple chypriote.

64. Pour ce qui est de la question coréenne, notre délégation réaffirme sa position ferme dans ce domaine, à savoir qu'il faut laisser toute liberté au peuple coréen, au Nord et au Sud, d'unifier sa patrie, sans aucune intervention ni pression extérieures, conformément aux trois principes contenus dans le communiqué conjoint publié par les deux parties, le 4 juillet 1972⁸, à savoir l'indépendance, la réunification pacifique et la grande unité nationale.

65. La course aux armements et le stockage des armes de type classique et des armes nucléaires, leur développement et leur fabrication continuent à menacer la paix et la sécurité internationales partout dans le monde et constituent un facteur important dans l'accroissement de la tension dans les relations internationales. Le désarmement est devenu une question à laquelle la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies, attache une importance capitale. Aussi est-il nécessaire de prendre des mesures concrètes et sérieuses, en vue de réaliser cet objectif, assurer le désarmement général et complet et affecter la main-d'œuvre et les sommes consacrées aux armes, à leur stockage, leur développement et leur fabrication, à la solution de la crise économique que connaît le monde et qui affecte, notamment, les pays en développement. Mon pays a accueilli favorablement la signature de l'accord intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, et résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques⁹. Nous considérons cet accord comme un premier pas, que suivront d'autres pas plus positifs conduisant au désarmement et visant à épargner à l'humanité les risques d'une troisième guerre mondiale et d'une confrontation nucléaire, qui détruirait toutes les grandes réalisations acquises dans le domaine de la culture, de la civilisation et de la reconstruction. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel sincère à toutes les grandes puissances, et notamment aux superpuissances, afin qu'elles mettent leurs immenses ressources, consacrées aux dépenses d'armement et aux instruments de destruction, au service des peuples et notamment à ceux des pays en développement, afin de leur permettre de relever leur niveau de vie et de promouvoir les chances de paix et de sécurité dans le monde.

66. Notre délégation a suivi avec grand intérêt les discussions au sein de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, et ce, depuis sa première session. Nous avons participé aux travaux de la reprise de la huitième session, qui s'est tenue à New York du 19 juillet au

24 août 1979. Nous avons également pris part aux réunions tenues par les groupes de négociation 6 et 7, créés par la Deuxième Commission. A cette occasion, nous voudrions formuler les observations suivantes. Premièrement, malgré les difficultés accumulées au cours des sessions précédentes, la reprise de la huitième session de la Conférence a réalisé certains progrès, notamment en ce qui concerne la révision du texte de négociation composite officieux¹⁰ et sa formulation officielle, afin qu'il soit adopté comme texte définitif de la Convention. Deuxièmement, les délégations arabes avaient présenté, lors de la sixième session tenue à New York, une proposition tendant à ce que le plateau continental ne s'étende pas au-delà de 200 milles marins. Ma délégation et le groupe des pays arabes ont exprimé leur regret du fait que le projet arabe n'avait pas été inclus dans le texte composite révisé. Troisièmement, nous estimons que les tentatives mesquines de certaines délégations, pour jeter le doute sur la légalité des demandes des mouvements de libération de signer et de ratifier la convention, sont contraires aux dispositions du droit international qui confirment les droits de souveraineté des territoires non indépendants sur leurs ressources naturelles. Ce principe a été confirmé par les Nations Unies dans leurs résolutions adoptées à ce sujet, notamment dans la résolution sur le droit des peuples à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles [résolution 3281 (XXIX)].

67. Les relations économiques internationales actuelles sont une manifestation de la structure économique malsaine; elles se sont répercutées d'une manière négative sur le taux de croissance économique dans les pays en développement. Elles ont conduit à l'élargissement continu du fossé qui sépare les pays en développement des pays développés. Cette situation s'est reflétée également dans les négociations pour la restructuration des relations économiques internationales sur des bases d'égalité et de justice. Notre délégation réaffirme à nouveau que les pays industrialisés, qui persistent à exporter les problèmes de l'inflation et le chômage vers les pays en développement, doivent exercer le maximum de contrôle sur ces problèmes et accueillir favorablement l'appel sincère de coopération lancé par les pays en développement, notamment les propositions constructives qu'ils ont présentées lors de la cinquième session de la CNUCED en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international sur des bases de justice et d'égalité.

68. Mon pays estime que l'invitation faite à l'Assemblée générale de consacrer une session extraordinaire en 1980 à la question du développement international, et qui proclamerait, en conséquence, le début de la troisième décennie pour le développement, doit s'accompagner d'efforts intenses et sincères de la part des Etats Membres, et notamment des pays développés, en vue de réaliser les objectifs d'une troisième décennie pour le développement. Nous aimerions signaler, à cet égard, que les travaux du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale n'ont encore réalisé aucun progrès significatif du fait de l'attitude négative de certains pays industrialisés; c'est là, à notre sens, une entrave aux efforts tendant à déclarer l'année 1980 début de la troisième décennie pour le développement, entrave qui maintiendra la crise économique dans cette situation grave dont souffre la communauté internationale.

69. Nous avons remarqué avec quelque satisfaction qu'il existe un consensus sur le fait que la nouvelle stratégie

⁷ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979*, document S/13369, par. 51.

⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I*.

⁹ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

¹⁰ Voir document A/CONF.62/WP.10/Rev.1.

internationale du développement doit constituer un cadre commun pour tous les efforts nationaux déployés par les pays en développement et les pays développés et servir comme champ de coopération internationale. A notre sens, la nouvelle stratégie devrait comporter les éléments contenus dans la résolution 33/193 de l'Assemblée générale et insister, en particulier, sur les modalités d'une restructuration économique des pays en développement, conformément aux principes du nouvel ordre économique international. Cette nouvelle stratégie doit également tendre à la réalisation des objectifs de ce nouvel ordre.

70. Nous voudrions réaffirmer les points suivants. Premièrement, les relations économiques doivent être réorganisées sur des bases de justice et d'égalité. Deuxièmement, il faut donner la possibilité aux pays en développement de participer effectivement à l'élaboration et à la mise en œuvre des résolutions relatives au développement et à la coopération financière et technique. Troisièmement, il faut respecter le principe du droit des Etats à exercer une maîtrise totale sur leurs ressources naturelles. Quatrièmement, il doit y avoir affirmation du principe de la participation collective et de la promotion du rôle des femmes et des jeunes dans le processus du développement à l'échelon local et régional. Cinquièmement, le prix des produits manufacturés exportés par les pays développés doit être stabilisé et une certaine égalité des chances doit être instaurée dans les échanges commerciaux, par l'abolition de la politique protectionniste. Sixièmement, une étude des moyens pratiques de régler le problème des dettes des pays en développement doit être faite. Septièmement, la situation monétaire internationale doit être corrigée par la révision des accords spéciaux, des droits de tirage spéciaux et autres.

71. Ma délégation estime que l'utilisation par les pays en développement de leurs ressources et la collaboration entre eux sont la base pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international en complément de la coopération avec les pays développés. Les pays les moins avancés viennent en tête des pays en développement qu'il faut aider, en élaborant un plan d'action et des mesures pratiques pour améliorer l'économie de ces pays et pour les aider à développer leurs propres ressources, afin de leur assurer un niveau minimal de vie et pour qu'ils puissent surmonter le phénomène de l'inflation et de la hausse des prix.

72. Avant de conclure mon intervention, je désire passer en revue avec vous l'évolution que connaît mon pays dans le cadre de la stabilité et des efforts intenses déployés par notre commandement politique afin de garantir une vie libre et digne à chaque citoyen. Mon pays s'efforce, en coopération avec la partie sud de la patrie yéménite, de réaliser l'unité du Yémen, par la création d'institutions économiques et d'un climat démocratique propice à une telle unité. C'était là l'un des objectifs de la révolution du 26 septembre dans mon pays. Du 2 au 4 octobre dernier, les deux présidents des deux Yémens se sont réunis à Sana et ont réaffirmé la détermination des deux parties du pays à n'épargner aucun effort en vue de mettre à exécution l'accord du Caire, du 28 octobre 1972, le communiqué de Tripoli, de novembre 1972, et celui de Koweït, de mars 1979, relatifs aux moyens de réaliser l'unité pacifique du Yémen sur des bases démocratiques saines. Nous cherchons à intensifier nos efforts communs, en vue de réaliser l'intégration économique, d'assurer la coordination et l'harmonisation de nos plans de développement et de promouvoir les investissements nationaux arabes et étrangers, conformément à nos

plans de développement, qui visent l'intérêt du Yémen et la réalisation du bien-être de notre peuple.

73. Il convient de souligner ici que la commission commune, constituée conformément à l'accord du Caire et au communiqué de Tripoli, poursuit ses efforts inlassables et progresse sensiblement vers la réalisation de notre noble objectif national, s'efforçant de créer les conditions propices à l'unité des deux Yémens, à laquelle aspirent les masses yéménites dans les deux sections du pays.

74. En République arabe du Yémen, notre direction politique est convaincue que nos frères et nos amis de par le monde collaboreront avec nous, en vue d'assurer le succès des efforts déployés par le peuple yéménite et ses dirigeants nationaux, en vue de réaliser cette unité souhaitée, qui sera un élément de stabilité et de paix dans la région, contribuant ainsi à la lutte de la nation arabe pour son unité et le recouvrement de tous ses territoires occupés en Palestine et dans les autres pays arabes, à présent sous l'emprise du sionisme et du colonialisme d'implantation.

75. La République arabe du Yémen accorde toute son attention à l'amélioration de son économie et des conditions de vie de son peuple, tout en reconnaissant ses responsabilités vis-à-vis des questions qui préoccupent la communauté internationale; car nous avons foi en la Charte et nous souhaitons voir se renforcer le rôle et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, pour que tous les problèmes soient résolus et que triomphe la cause de tous les peuples, afin qu'ils puissent exercer leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

76. M. CLARK (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Il m'est particulièrement agréable de féliciter M. Salim pour son élection unanime, et de lui dire que ma délégation, à l'instar des autres délégations, éprouve la plus haute admiration pour sa compétence et ses qualités en tant que président de cette assemblée. Il est un fils éminent de l'Afrique et vient de la République-Unie de Tanzanie, un pays frère qui n'a jamais hésité à être à l'avant-garde de notre juste lutte pour la liberté et l'indépendance; compte tenu de sa contribution personnelle aux travaux du Comité spécial de la décolonisation des Nations Unies, en sa qualité de président, ma délégation s'engage à l'appuyer pleinement dans l'accomplissement de ses lourdes fonctions et de ses responsabilités.

77. Je voudrais également féliciter et remercier son digne prédécesseur, M. Indalecio Liévano, de la Colombie, qui a admirablement rempli les fonctions de président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

78. Au cours des années, notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, au nom de notre organisation, a fait face aux interminables crises de notre temps avec dévouement, compréhension et persévérance. Le fait que les nations aient tendance à juger des succès de l'Organisation des Nations Unies par les succès du Secrétaire général, voilà qui montre le degré de confiance et d'espoir que nous lui accordons dans ses fonctions. Je lui rends un hommage chaleureux pour tout ce qu'il fait.

79. Les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies avaient une vision universelle de l'Organisation. Avec l'accession de Sainte-Lucie à l'indépendance et son admission au sein de notre organisation en qualité de cent cinquante-deuxième Etat Membre, notre organisation s'approche rapidement de ses objectifs d'universalité. Au nom du Nigéria, je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à Sainte-Lucie, avec laquelle le Nigéria est lié

par l'histoire et par ses rapports avec le Commonwealth. Nous voulons maintenir des relations cordiales d'amitié et de coopération étroite avec Sainte-Lucie.

80. Il y a seulement quelques semaines, nous avons appris avec douleur la mort de M. Agostinho Neto, président de l'Angola. Au cours de la vie de cet architecte de la liberté et de l'indépendance de l'Angola, mon pays a eu des relations fraternelles avec son gouvernement et son peuple. Nous avons partagé ses aspirations et ses rêves pour son pays et l'Afrique. Sa mort a privé l'Afrique et le monde entier d'un homme d'Etat sage, érudit et humain. Nous sentons combien vont nous manquer son dévouement sans faille à un ordre international juste, ainsi que sa conception de cet ordre.

81. Permettez-moi de vous dire combien je suis heureux et honoré de transmettre à cette assemblée les félicitations et les salutations de M. Alhaji Shehu Usman Aliyu Shagari, président de la République fédérale du Nigéria, et commandant en chef des forces armées du Nigéria. Il m'est particulièrement agréable de prendre ici la parole à un tournant de l'histoire du Nigéria.

82. Après 13 années de régime militaire au Nigéria, nous avons achevé une expérience unique de transition, dans l'ordre et dans le calme, à un gouvernement civil démocratiquement élu. Aux mois de juillet et août derniers, mes compatriotes ont voté en l'espace de six semaines, à cinq reprises, afin d'élire les membres de 19 assemblées d'Etats, de la Chambre fédérale des représentants et du Sénat national, et 19 gouverneurs d'Etats et enfin le président de notre pays. Toutes ces élections se sont déroulées d'une façon pacifique, librement et ouvertement et constituent un jalon très important dans l'histoire politique et constitutionnelle de mon pays.

83. Le lundi 1^{er} octobre 1979, l'ancien chef du Gouvernement militaire fédéral, le Commandant en chef des forces armées du Nigéria, le général Olusegun Obasanjo, a officiellement transmis le pouvoir au nouveau Président de la République fédérale du Nigéria au cours d'une cérémonie solennelle à Tafawa Balewa Square, à Lagos, là où a été consacrée, il y a près de deux décennies, la renaissance de notre nation. L'effet moral et, je dirais, le sens politique de cette cérémonie ne sauraient être surestimés.

84. Les nations, de même que les hommes et les femmes, commettent parfois des erreurs. Cela est regrettable. Mais, ce qui est plus regrettable encore, c'est lorsqu'ils laissent passer la chance de forger l'histoire. Les forces armées du Nigéria ont précisément fait l'histoire, quand elles se sont montrées dignes de leur honneur et de leur devoir. Elles ont pris l'épée pour défendre et préserver notre souveraineté et notre intégrité nationales qui ont été menacées en 1966. Elles se sont engagées à transmettre le pouvoir à un gouvernement civil, démocratiquement élu et librement installé, une fois que les dispositions constitutionnelles auront été mises en vigueur. Elles se sont également acquittées de cette tâche. Etant donné cette tradition et ce précédent d'un passage pacifique et ordonné d'un gouvernement militaire à un gouvernement civil, le Nigéria est aujourd'hui non seulement à tout jamais uni comme nation, mais indivisible et en paix avec lui-même. Nous avons non seulement réglé nos problèmes de division et de sécession — héritage du colonialisme dont la seule raison d'être était de dresser le frère contre le frère avant de consolider son emprise d'exploitation —, mais nous avons abordé une voie nationale honorable, qui respecte et favorise pleinement les droits de l'homme, les droits sociaux,

économiques et politiques de tous les citoyens, sans distinction de race, de couleur, de croyance ou de sexe. Nous estimons avant tout que l'indépendance n'est rien d'autre que le gouvernement par le peuple lui-même. Ainsi donc, une fois leur tâche accomplie, les forces armées du Nigéria sont fièrement rentrées dans leurs casernes, de leur propre volonté, afin de s'acquitter de leur rôle traditionnel qui est de défendre la patrie contre toute agression extérieure.

85. Un nouveau gouvernement a tendance à vouloir aborder toutes les questions simultanément. Le mien ne fait pas exception à cette règle. Mais, nous avons l'avantage de l'expérience du passé, de la perspective et de la continuité. Cela tient précisément à ce que les principes cardinaux de la politique étrangère de mon pays sont profondément enracinés dans le génie de son peuple, dans l'histoire et les conditions spéciales qui caractérisent notre pays et notre continent. Nous sommes fiers que de nombreux pays et peuples s'identifient à ces principes.

86. Ceux qui s'imaginent que notre nouveau gouvernement civil sera moins dynamique dans la recherche de nos objectifs de politique étrangère se font des illusions. Nous opérerons à partir d'une base sûre et nous avons l'intention de poursuivre ces objectifs avec encore plus d'énergie et de vigueur. Qu'il me soit donc permis de souligner que l'essence de notre politique étrangère a été et demeurera la recherche de la paix et de la sécurité internationales, un strict non-alignement, la solidarité internationale et l'adhésion aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et de la charte de l'OUA, la protection et la défense de la dignité humaine, un esprit de coopération constructive dans la campagne qui vise à permettre à tous les Etats de jouir de droits économiques et politiques équitables, un engagement sans réserve envers la cause de la libération totale de l'Afrique et l'éradication des maux du colonialisme et de l'*apartheid* de l'Afrique australe.

87. Nous accorderons, certes, la priorité à la recherche de la paix et de la sécurité en Afrique, sans lesquelles nous ne pourrions être prospères ni vivre en sécurité. A cet égard, mon gouvernement condamne avec vigueur les récentes ingérences de certains Etats européens, notamment la France, dans les affaires intérieures de certains Etats africains. Comme les anciens Bourbons, ils ont prouvé qu'ils n'ont rien appris et rien oublié. Le gouvernement d'un Etat n'est valable que parce que le peuple de cet Etat en a décidé ainsi. Ces chefs africains qui parodient leurs modèles étrangers ou qui s'avalissent en exploitant leurs propres peuples, par manque de sensibilité, par corruption ou par une brutalité odieuse, seront balayés par leurs propres peuples dans les rebus de l'histoire, exactement comme leurs maîtres coloniaux ont été jetés hors d'Afrique couverts d'opprobre. Seuls les dirigeants sortis du peuple pourront demeurer. En reconnaissant ce fait, l'OUA a affirmé depuis longtemps que l'un de ses principes cardinaux était "la condamnation sans réserve de l'assassinat politique ainsi que des activités subversives exercées par des Etats voisins, ou tous autres Etats". L'ère des faiseurs de roi en Afrique est révolue depuis longtemps. L'Afrique ne tolérera plus les interventions et les tentatives de déstabilisation sur le continent. La dépendance des institutions politiques vis-à-vis des étrangers — de quelque continent qu'ils viennent — est un anathème et une trahison de l'indépendance et de la liberté de l'Afrique.

88. A l'aube des années 60, l'Afrique était fière et brave. La promesse de l'indépendance la faisait vibrer et elle lançait un défi au monde. Si, en certains cas, le rêve s'est

transformé en cauchemar, la faute n'en est pas à nos étoiles. Sans doute, le fait qu'aucun Etat ailleurs dans le monde n'ait à conter une histoire plus glorieuse de ses 20 premières années que la plupart des Etats africains ne nous apporte aucune consolation, mais nos détracteurs doivent se rappeler que les tensions et les changements ont perturbé tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, et qu'ils devaient nécessairement avoir des conséquences plus graves encore pour les nouveaux pays d'Afrique; il n'en demeure pas moins que, du fait de ses ressources et de son potentiel immenses, on n'a pas permis à l'Afrique de développer tranquillement ses institutions et d'améliorer son bien-être, alors que d'autres ont pu le faire à un stade comparable de leur histoire. Les anciens maîtres coloniaux ont non seulement laissé derrière eux les bombes à retardement que constituent une instabilité latente et l'insurrection, mais, nourrissant leurs nostalgies et leurs mythes, selon lesquels ils seraient indispensables, ils ont soigneusement planifié leur retour par une domination politique insinueuse et par l'exploitation économique. En fait, on peut dire que les colonialistes n'ont jamais quitté l'Afrique. Ils ont simplement changé leurs rôles et leurs masques pour rendre leur présence moins suspecte et moins discutable.

89. Alors que nous nous rencontrons au seuil des années 80, montrons à tous que l'Afrique a appris sa leçon. Les Etats qui font montre d'une amitié véritable pour l'Afrique doivent renouer de nouvelles relations avec ce continent. L'Afrique appartient aux Africains. Elle n'est pas à vendre; elle ne saurait être divisée en zones d'influence. Nous ne voulons pas de statut de dépendance, ni de subordination. Nous recherchons l'aide et l'assistance économique extérieures, tout en étant pleinement conscients de notre dignité et de nos droits inaliénables. Que toutes les puissances étrangères admettent ce fait. Tout ce qu'elles peuvent faire pour nous, maintenant, ne pourra jamais compenser la dette qu'elles doivent à l'Afrique, directement ou indirectement.

90. Un autre domaine, par lequel nous pourrions, au Nigéria, évaluer les protestations d'amitié qui nous sont prodiguées par d'autres Etats, est celui de l'Afrique australe. Le racisme haineux qui caractérise l'*apartheid* pour tous les hommes de conscience, l'exploitation inhumaine de l'homme par l'homme qu'il représente — fait sans précédent dans les annales de l'histoire depuis le commerce des esclaves du XVIII^e siècle —, la déshumanisation hideuse de tout un peuple que l'*apartheid* a érigée en institution, la violation systématique et massive des droits de l'homme favorisée par l'*apartheid* et la destruction flagrante et constante de la vie que l'*apartheid* encourage — tout cela, et bien davantage, fait que l'*apartheid* est un crime contre l'humanité. Qu'un régime raciste minoritaire dans un pays, qui n'a pas la prétention d'être une puissance mondiale, puisse défier les Nations Unies comme il le veut, a des incidences fâcheuses pour la survie de notre organisation. Comment peut-on juger autrement de l'efficacité de la volonté internationale si l'Organisation des Nations Unies ne peut pas appliquer des décisions qui ont été prises à l'unanimité et conformément aux dispositions de sa charte? Quel recours y a-t-il pour une solution pacifique des problèmes de l'Afrique australe, alors que l'Afrique du Sud, en violation du droit international, bombarde des camps de réfugiés et envahit le territoire des pays voisins, en poursuivant ouvertement une politique d'agression, d'intimidation et de terrorisme?

91. Le Nigéria suit de près le progrès du Zimbabwe vers la pleine indépendance. La puissance coloniale, le Royaume-Uni, a reconnu, quoique tardivement, qu'elle devait négocier avec le Front patriotique du Zimbabwe pour transférer le pouvoir au peuple du Zimbabwe, si l'on veut voir se réaliser l'espoir d'un règlement juste et durable au Zimbabwe. Pour autant que nous sachions, les contributions apportées par le Front patriotique, sous la conduite de Joshua Nkomo et de Robert Mugabe, à la Conférence constitutionnelle de Rhodésie, qui se tient actuellement à Londres, ont été constructives, pleines d'imagination et extrêmement utiles. Le Nigéria espère que la justice et le réalisme prévaudront et que les pourparlers de Londres restaureront le pouvoir et la souveraineté du peuple zimbabwéen, sur une base qui justifiera l'acceptation et la reconnaissance internationales. Sinon, les sanctions internationales contre le régime illégal doivent être maintenues et la lutte armée pour la liberté et l'indépendance, sous la conduite du Front patriotique, s'intensifiera.

92. La situation en Namibie n'est pas moins intolérable. Au début de cette année, nous avons espéré que les plans du Conseil de sécurité pour la transition de la Namibie vers l'indépendance seraient mis en œuvre. Les événements ont trahi cet espoir. Au lieu de progrès, les Nations Unies semblent maintenant s'être résignées à l'inaction. De l'avis de ma délégation, on s'est efforcé trop souvent et par tous les moyens de satisfaire le prétendu gouvernement sud-africain, qui occupe illégalement le territoire namibien, et l'on ne fait pas assez pour aider la SWAPO et le peuple namibien à recouvrer leur indépendance. Du strict point de vue du droit international, de la moralité ou de la justice naturelle, l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas se mettre dans une position telle qu'elle semble trouver des excuses à un acte de piraterie illégal et illégitime, commis par un Etat qui a perdu le respect de la communauté internationale et s'est aliéné sa bonne volonté.

93. La Charte des Nations Unies ne tolère pas deux poids deux mesures. Il n'y a aucune ambiguïté quant à la manière dont il faut traiter les Etats Membres qui s'écartent de ses principes. C'est pourquoi la dernière session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Monrovia, a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'invoquer les dispositions du Chapitre VII, dans son ensemble, contre l'Afrique du Sud en ce qui concerne la Namibie. Le Nigéria s'engage à faire pression pour que cette décision soit mise en œuvre.

94. A l'origine de tous ces problèmes d'Afrique australe, il y a le régime raciste minoritaire d'Afrique du Sud, dont la conduite, maintenant, fait se lever le spectre d'une guerre raciale sur notre continent. L'Afrique du Sud continue d'être encouragée dans son intransigeance par ses partisans et amis, notamment ceux du bloc occidental, qui font de la condamnation de sa politique d'*apartheid* un rituel, alors qu'ils augmentent leur commerce, leurs investissements, leurs armements et leurs transferts de techniques ainsi que leur aide au développement de la capacité nucléaire avec ce régime. Peut-être le temps est-il venu pour les Nations Unies d'entreprendre une étude détaillée, qui permettrait de savoir dans quelle mesure l'attitude de certains Etats occidentaux est déterminée par leur dépendance à l'égard des minerais et des produits de base stratégiques d'Afrique du Sud. Nous entamerons les études nécessaires en temps voulu. En outre, au fur et à mesure que l'opposition intérieure et internationale à sa politique s'accroît, il devient malheureusement évident que l'Afrique du Sud a l'intention, par l'emploi de mercenaires et

par la subversion, de menacer la paix et la sécurité de notre continent. Au cours de l'année dernière seulement, l'OUA a dû adopter deux résolutions urgentes appelant l'attention sur la menace des mercenaires et demandant que sa convention contre les mercenaires soit renforcée pour traiter efficacement de ce problème. Le Nigéria a donc l'intention, en coopération avec les pays africains frères et de pays tels que la Barbade, de présenter des propositions officielles en vue d'une convention internationale qui interdirait le recrutement et les activités de mercenaires en Afrique et partout dans le monde.

95. La situation au Moyen-Orient continue d'être une très grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Cette région, dont les liens avec l'Afrique sont aussi étroits qu'ils sont éternels, est depuis trop longtemps au cœur des hostilités et des guerres, avec les souffrances qui en découlent pour ses populations. Nous croyons fermement en un règlement global de la question du Moyen-Orient, où la paix et la justice triompheront ensemble. Nous ne pouvons donc que rappeler aux protagonistes de toute initiative de paix dans la région que la question de Palestine et les droits de son peuple demeurent au cœur de la crise persistante du Moyen-Orient et que, si cette question vitale n'est pas abordée directement et sous tous ses aspects, on ne saurait escompter de solution juste et durable de cette crise.

96. Comme le Nigéria a déjà eu l'occasion de le dire, le rapport entre le problème du Moyen-Orient et la question de Palestine est absolu, en ce qui concerne aussi bien l'examen de ce problème que sa solution. En conséquence, des traités et des accords partiels ne suffisent pas. Les Palestiniens, comme nous tous, ont reçu de Dieu le droit inaliénable à un foyer national. Ils doivent obtenir l'indépendance avec pleine souveraineté. Ils ne doivent pas servir d'otages pour des considérations de sécurité ou de frontière d'un quelconque Etat de la région.

97. Nous prions donc de nouveau instamment Israël de se retirer des territoires arabes occupés depuis juin 1967. Nous demandons instamment à Israël de renoncer à établir de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et de révoquer toutes mesures administratives et autres destinées à modifier le caractère démographique et culturel des territoires occupés, en violation de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. Nous reconnaissons l'OLP comme étant le seul représentant légitime des Palestiniens. Nous soulignons à nouveau que la Jérusalem arabe est partie intégrante de la rive occidentale occupée, qui doit être libérée.

98. L'expérience déchirante du Liban et ses souffrances affreuses nous obligent à souligner la nécessité d'une paix rapide et viable au Moyen-Orient. Il est inimaginable que notre organisation apparaisse aussi impuissante devant les tentatives persistantes d'Israël pour saper une opération des Nations Unies pour le maintien de la paix dans un Etat Membre assiégé. Les Nations Unies doivent mettre au point une solution plus stricte et plus réaliste, afin d'assurer l'intégrité de la nation libanaise et de garantir le droit de son peuple à vivre dans la paix et la liberté traditionnelles.

99. Le mandat de la FINUL, qui consiste à rétablir l'autorité du Gouvernement libanais sur le Sud-Liban, doit être rempli. En tant que pays contribuant à cette force, le Nigéria estime qu'une zone de sécurité appropriée doit être délimitée autour du quartier général de la FINUL, que les

forces du renégat Haddad doivent cesser de harceler les troupes de la FINUL et qu'une coopération complète de toutes les parties intéressées doit s'instaurer. En outre, le Nigéria escompte que des efforts plus résolus seront accomplis afin d'écarter tous les obstacles qui se dressent sur le chemin de la FINUL; par exemple, tous les Etats Membres doivent s'acquitter de leurs obligations. Nous espérons que les délégations n'hésiteront pas à verser leurs contributions pour l'entretien de la FINUL et à lui apporter leur pleine coopération dans sa tâche à la fois complexe et délicate.

100. Une autre question qui doit être abordée à cet égard est celle du harcèlement constant, par des arrestations et des procès, imposé par les autorités israéliennes aux membres de la FINUL. Il s'agit là de savoir si le moment n'est pas venu pour les Nations Unies d'énoncer des normes et des règlements plus précis dans une convention, qui définirait le statut ainsi que les immunités des troupes des Nations Unies chargées du maintien de la paix, en tant que fonctionnaires internationaux n'étant pas soumis au chantage capricieux et au harcèlement d'un gouvernement national. Je sais qu'il existe divers accords de maintien de la paix ayant trait à cette question, mais ils sont tous diversiformes. Peut-être le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, dont j'ai le privilège d'être le président, devrait-il envisager la création d'un instrument qui définirait les droits uniformes, les obligations et les immunités du personnel chargé du maintien de la paix.

101. Il y a bien des années, lorsque la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été créée, avec le double mandat de rétablir et de maintenir la paix dans ce pays, on espérait qu'elle jouerait un rôle décisif dans le retour à la tranquillité à Chypre et, ainsi, renforcerait les principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de ce pays, avec lequel le Nigéria a des liens d'amitié étroits. L'impasse a été aggravée par les événements tragiques de 1974 et elle demeure un sujet de grave préoccupation pour le Nigéria, de même que l'échec que nous avons subi lorsqu'il fallait aboutir à un accord en 10 points, lequel avait été acquis après l'intervention personnelle du Secrétaire général au mois de mai dernier. Le Nigéria estime que les diverses décisions et résolutions des Nations Unies, ainsi que celles des conférences des pays non alignés, fournissent la base d'une paix équitable.

102. A la fin de sa huitième session, qui s'est achevée récemment, nous avons appris avec soulagement que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer abordait maintenant l'étape finale de ses travaux, qui devaient se terminer l'année prochaine. Le fait que les négociations aient été longues et difficiles devrait nous inciter à faire en sorte que la convention qui sera adoptée lègue aux générations à venir un régime pacifique d'exploitation des mers. L'exploitation de la mer et de ses ressources doit être équitable et rationnelle.

103. L'une des crises les plus graves auxquelles l'humanité est confrontée aujourd'hui est le chaos qui caractérise la situation économique mondiale. Il est de mauvais augure que les pays en développement pauvres, assaillis par les difficultés du sous-développement, les catastrophes naturelles, l'inflation, le chômage, les fluctuations des taux de change, entre autres, doivent subventionner les pays riches et industriels par le biais des défauts structurels et institutionnels du système économique mondial. Nous avons espéré qu'une discussion sereine des problèmes économiques

entre les pays développés et les pays en développement permettrait de redresser ces anomalies.

104. Nous notons avec un profond regret que les négociations économiques qui ont eu lieu cette année ont été, jusqu'à présent, décevantes. A la quatrième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Arusha, en février, les pays en développement étaient convenus d'un programme d'autosuffisance collective¹¹, dans lequel ils avaient placé de grands espoirs. Ce programme aurait pu être la base de négociations réalistes entre pays développés et pays en développement à la cinquième session de la CNUCED qui s'est tenue à Manille. Malheureusement, au lieu de s'attaquer aux problèmes principaux auxquels est confrontée la communauté internationale, la Conférence a concentré son attention sur des questions d'importance secondaire et a gaspillé un temps précieux en essayant de semer la division et la discorde dans les rangs des pays en développement. De même, la série d'entretiens de Tokyo sur les négociations commerciales multilatérales qui ont eu lieu dans le cadre du GATT, n'ont fait en définitive que protéger les intérêts des pays développés industrialisés. Nous espérons que le récent accord sur la constitution de l'ONUDI en institution spécialisée, les résultats de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et la décision de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980, afin d'évaluer les progrès accomplis dans les diverses instances du système des Nations Unies pour ce qui est de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, permettront de pallier certaines de ces lacunes.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

105. L'objectif que se sont fixé les pays en développement consiste à impartir une nouvelle structure aux relations économiques internationales qui accélérera, grâce au commerce, à l'aide et à un flux net accru des ressources réelles, le processus qui permettra de rétrécir le fossé qui se creuse sans cesse entre pays développés et pays en développement. A cette fin, ils veulent prendre des mesures qui leur permettraient de remédier à leur pauvreté, à leur chômage massif et à leur rapide déficit alimentaire. En réponse, les pays développés ont montré leur hésitation — sinon leur manque de volonté politique — à atteindre le but recherché, le nouvel ordre économique international. La lutte tendant à éliminer les inégalités du système économique international actuel et à instaurer le nouvel ordre économique international fait sans nul doute partie intégrante de la lutte pour l'élimination du colonialisme, de l'exploitation étrangère et de toutes les formes de subjugation et d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Compte tenu de tout cela, le Nigéria reprend pleinement à son compte la nouvelle stratégie adoptée à la sixième Conférence des pays non alignés, à La Havane, dans le but de renforcer la coopération mutuelle des pays en développement et d'entamer des négociations internationales, dans le cadre des Nations Unies, qui porteront sur tous les problèmes économiques et sociaux auxquels la communauté internationale est confrontée.

106. L'économie de nombreux pays riches et industrialisés s'est édifiée et s'est développée grâce à l'accès au pétrole à bon marché, au détriment des pays producteurs de pétrole. Cependant, depuis qu'ils ont réussi à établir des mécanismes de prix assez satisfaisants, conformément aux

dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], les pays de l'OPEP servent constamment de boucs émissaires. On les rend responsables de presque toutes les difficultés économiques qui surgissent dans le monde, à commencer par l'inflation et jusqu'à la manipulation artificielle du prix de l'or. Il est fort étrange que ceux qui parlent à la légère de cette question n'aient pas examiné sérieusement le rôle que joue le pétrole dans l'inflation internationale. Il est encore plus étrange qu'ils ne se soient pas demandé pourquoi ceux des pays industrialisés dont l'économie est florissante, comme le Japon et la République fédérale d'Allemagne, ont des réserves de devises étrangères beaucoup plus importantes que celles des pays de l'OPEP pris dans leur ensemble.

107. Le Nigéria comprend pleinement la situation difficile que connaissent les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, dont la majorité se trouve en Afrique. Nous reconnaissons que les hausses récentes du prix du pétrole ont aggravé leurs difficultés. Mais le pétrole n'est qu'un aspect du problème. Nous devons rechercher attentivement et collectivement des solutions pertinentes au problème global des matières premières, du développement, du financement et de l'énergie. Et cela doit être fait en toute sérénité et avec une pleine compréhension. Le défi que nous devons tous relever consiste à élaborer, au cours de la prochaine décennie des Nations Unies pour le développement, des procédures rationnelles qui permettraient d'utiliser les ressources naturelles du monde, qui ne cessent de diminuer, compte tenu, bien entendu, des besoins urgents des pays en développement.

108. Il est spécieux de parler des contradictions et des distorsions inhérentes au système économique mondial qui vont à l'encontre des intérêts des pays pauvres, sans faire allusion aux ressources immenses englouties par les armements, notamment les armements nucléaires. Chaque essai nucléaire — et il y en a eu plus de 250 au cours de la seule année dernière — anéantit les espoirs et les aspirations de plus de 1 million d'enfants dans les domaines de l'éducation et de la santé. Les dépenses non productives annuelles de 400 milliards de dollars des Etats-Unis consacrées aux armements sont cinq fois supérieures au total net des ressources affectées à l'ensemble des pays en développement, qui se sont élevées, en 1977, à 63 milliards 930 millions de dollars. En fait, cette somme représente plus de la moitié du produit intérieur brut de tous les pays en développement pris ensemble. En d'autres termes, la dette extérieure des pays en développement les moins avancés du monde entier s'élevait, en 1977, à 10 milliards de dollars, en raison du fait qu'ils avaient dû hypothéquer 15 p. 100 des recettes provenant de leurs exportations afin de pouvoir rembourser leurs dettes. Quel aurait été leur soulagement et quelle brillante perspective économique aurait surgi devant eux si un quarantième de 1 p. 100 du budget militaire annuel des Etats dotés d'armes nucléaires avait servi à annuler les dettes extérieures de ces pays en développement!

109. Un autre exemple montre comment des ressources, qui auraient pu favoriser la stabilité et le développement dans une région du monde, l'Afrique par exemple, sont dilapidées dans la production d'armes nucléaires que personne n'ose utiliser. Les 49 Etats indépendants d'Afrique, avec l'approbation de l'Organisation des Nations Unies, ont lancé une décennie des transports et des communications en Afrique qui, ils l'espèrent, leur permettra d'intégrer leur économie et constituera une base viable à l'accélération du progrès. Ce programme coûtera

¹¹ Voir document TD/236.

environ 8 milliards de dollars sur une période de 10 ans. Les puissances qui n'hésitent pas à consacrer annuellement 400 milliards de dollars à des fins destructrices hésitent à appuyer le financement d'un plan aussi constructif que la Décennie des transports et des communications en Afrique.

110. Compte tenu de ces faits, le Nigéria avait espéré ardemment que le texte d'un traité sur l'interdiction complète des essais, entre trois des Etats dotés de l'arme nucléaire, serait présenté au cours de la présente session, comme cela avait été promis. Mais nous devons malheureusement constater que l'on nous demande encore une fois de les croire sur parole. C'est également parce que nous pensons qu'il existe un lien organique entre le désarmement et le développement, que nous avons constamment appuyé toutes les mesures en faveur de l'élimination des armes nucléaires au cours de la première Décennie du désarmement et, à défaut, la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment en Afrique. Voilà pourquoi nous avons également déclaré, dans une proposition que nous avons soumise, il y a deux ans¹², que grâce à l'octroi de bourses et à une plus vaste diffusion de l'information auprès de l'opinion publique, l'humanité serait davantage consciente des dangers de l'arme nucléaire et de ses effets néfastes sur l'économie mondiale. C'est aussi pour la même raison que nous nous félicitons de l'accord résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques. Cet accord n'a de sens que parce qu'il impose un plafond aux ressources qui pourraient éventuellement être dilapidées dans une course aux armements insensée.

111. Les dangers qui nous menacent à l'aube des années 80 sont trop réels pour que nous puissions désespérer. L'humanité étant ballottée entre les fardeaux économiques et la peur d'un holocauste nucléaire, une action constructive et collective, par l'intermédiaire des Nations Unies, demeure le seul espoir et la seule possibilité que nous ayons devant les défis de l'avenir. Ce n'est qu'en agissant ainsi que nous pourrions laisser à nos enfants un héritage digne de notre civilisation, alors que nous nous réunissons pour examiner leurs problèmes et leur possibilités d'avenir en cette Année internationale de l'enfant.

112. M. MAINA (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir présider cette assemblée. La République-Unie de Tanzanie et le Kenya, mon pays, ne sont pas seulement voisins, puisque nos peuples constituent un seul peuple. Ils ont une histoire, une langue et une culture communes et, sans aucun doute, des aspirations communes. Voilà pourquoi nous sommes également fiers de voir que l'un de nos frères a reçu cet honneur de la communauté internationale, en reconnaissance de ses qualités personnelles et du dévouement dont il a toujours fait preuve envers l'Organisation des Nations Unies.

113. Je voudrais aussi rendre hommage au Président sortant, M. Indalecio Liévano, de la Colombie, pour les services éminents qu'il a rendus à cette organisation au cours de sa présidence. J'ai eu l'honneur d'être l'un de ses vice-présidents et je connais la compétence et le dévouement dont il a fait preuve dans ses fonctions.

114. L'année dernière a également vu le Secrétaire général prendre des initiatives plus nombreuses et diverses pour régler les différents problèmes qui retiennent l'atten-

tion de l'Organisation. M. Waldheim a beaucoup voyagé pour pouvoir, dans les régions où se posent les problèmes, se renseigner par lui-même et apporter une assistance; voilà qui mérite nos félicitations et nos encouragements.

115. L'Organisation a continué de croître en complexité et en nombre. On demande toujours plus au personnel. Nous pensons que les problèmes institutionnels internes et les pressions du personnel ne peuvent qu'augmenter et nous espérons que ces problèmes recevront l'attention constante qui permettra d'éviter que nos travaux soient de nouveau troublés, comme ce fut le cas l'année dernière.

116. Nous sommes heureux d'accueillir parmi nous Sainte-Lucie, nouveau Membre dont nous sommes fiers d'avoir appuyé la demande d'admission. Nous espérons que les ultimes bastions du colonialisme et les autres problèmes qui font obstacle à la composition universelle de l'Organisation des Nations Unies seront éliminés dans les mois à venir.

117. Il me faut, je pense, expliquer les raisons pour lesquelles ce n'est pas le Ministre des affaires étrangères de mon pays qui fait cette déclaration cette année. Notre système démocratique de gouvernement exige que ceux qui représentent le peuple dans la législature et dans le gouvernement se désistent tous les cinq ans et se présentent dans des élections concurrentielles. Le Président de la République, M. Daniel Arap Moi, a dissous le Parlement, qui comprend le Président lui-même et les ministres, et a décrété des élections générales pour le 8 novembre; le Ministre des affaires étrangères est donc beaucoup trop occupé dans sa circonscription électorale pour venir à New York cette semaine.

118. Je voudrais maintenant m'associer à ceux qui ont appelé l'attention de la communauté internationale sur les zones de tension qui continuent de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales. La situation en Afrique australe s'est détériorée au cours de l'année dernière. En Rhodésie du Sud, un régime fantoche a été mis en place au début de l'année, malgré les nombreux avertissements selon lesquels ce régime ne serait pas à même de résoudre les problèmes fondamentaux de cette colonie britannique. Le régime fantoche ne s'est pas mieux conduit que son maître, le régime minoritaire raciste. Les forces militaires de Rhodésie du Sud, qui d'ailleurs ne sont pas placées sous le contrôle du gouvernement fantoche, ont continué de lancer des attaques contre les Etats voisins. La violence s'est intensifiée à l'intérieur et à l'extérieur de la Rhodésie du Sud et les pertes en vies humaines et les souffrances de la population ont atteint des niveaux que nul n'aurait pu prévoir il y a un an. Il n'y a qu'un facteur d'espoir dans la triste histoire de cette colonie : le régime raciste et ses fantoches ont accepté de négocier, sous l'égide de la Puissance administrante, avec les combattants de la liberté en vue d'un règlement. De toute évidence, tous les espoirs reposent dans les négociations actuellement en cours à la Conférence constitutionnelle de Rhodésie, à Londres, et ma délégation ne peut qu'encourager tous ceux qui y participent à rechercher, maintenant, une solution permanente au problème de la décolonisation de la Rhodésie du Sud. Il semble bien que ce soit là la dernière chance d'un règlement pacifique. Les conséquences d'un échec à ce moment précis sont trop horribles pour qu'on s'y arrête.

119. Le problème de la Namibie persiste. Le régime raciste sud-africain a enfin mis en œuvre sa version personnelle d'un "règlement interne". L'Afrique du Sud a atteint son objectif, en transférant le pouvoir politique et admi-

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières*, 6^e séance, par. 96 et 97.

nistratif à l'Assemblée constituante fantoche qu'elle avait précédemment installée dans la capitale de la Namibie. Ce faisant, l'Afrique du Sud montre clairement son arrogance et rejette la solution de compromis qui aurait permis l'accession de la Namibie à l'indépendance par des moyens pacifiques.

120. Le "règlement interne" est intervenu à un moment où l'Afrique du Sud était engagée dans de longues négociations avec les cinq puissances occidentales. Il est maintenant évident pour le monde entier que l'Afrique du Sud s'est servie de ces négociations pour gagner du temps, pendant qu'elle mettait au point ses propres plans. Le Kenya avait toujours dit qu'on ne pouvait ni ne devait faire confiance au régime raciste. Les négociations, de toute évidence, servent à gagner du temps pour permettre à l'Afrique du Sud de mener à bien ses plans visant à installer et à consolider un régime fantoche en Namibie. On peut maintenant conclure que les efforts fournis par les Nations Unies pour résoudre le problème de la Namibie par des moyens pacifiques ont été mis en échec par l'Afrique du Sud. Nous estimons donc que l'Organisation doit prendre des mesures décisives pour mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Nous devons demander au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions économiques obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud.

121. Toujours dans le cadre de la question de la décolonisation, nous devons exprimer l'espoir que le Maroc trouvera rapidement un moyen de coopérer avec l'OUA, pour mettre un terme au problème du Sahara occidental, en permettant au peuple de ce territoire d'exercer son droit à l'autodétermination. Nous ne voyons aucune autre option viable pour le Maroc. Nous avons donc le devoir d'encourager le Maroc à prendre une décision hardie, dès maintenant et non pas plus tard.

122. Le problème de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud ne peut que continuer à exiger une action soutenue et décidée de la part de l'Organisation et de tous les bien-pensants, dans le monde entier. Il s'agit là d'un crime contre l'humanité, qui doit être éliminé de la société humaine avant que ses cellules destructrices ne se multiplient, comme le font celles d'un cancer dans le corps humain. L'Organisation doit continuer de montrer la voie dans la lutte contre l'*apartheid* et prendre l'initiative de mesures devant apporter un changement en Afrique du Sud. Nous ne devons jamais oublier que plus de 20 millions de nos frères et sœurs d'Afrique du Sud continuent de souffrir sous ce régime inhumain et que nous avons la responsabilité et le devoir de les aider à obtenir leur liberté.

123. J'aborde maintenant la question de la situation au Moyen-Orient. Nous prenons acte des efforts actuellement faits pour résoudre les problèmes de cette région troublée, mais nous devons réaffirmer notre engagement total quant à la pleine application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, tout en reconnaissant que le peuple palestinien doit être partie à tout règlement de paix durable. Faute d'agir ainsi, on ne fera que perpétuer une situation qui met en danger la paix et la sécurité internationales. Nous avons toujours dit que, pour résoudre le problème du Moyen-Orient, trois conditions doivent être remplies, à savoir : premièrement, le retrait d'Israël de toutes les terres arabes occupées depuis 1967; deuxièmement, la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécu-

rité; troisièmement, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à une patrie indépendante et souveraine.

124. Nous croyons que les efforts qui ne tiennent pas compte de ces exigences fondamentales, quels que soient leurs motifs, sont voués à l'échec. C'est pour cette raison que nous demandons instamment à tous les intéressés de faire preuve de réalisme et de faire tout ce qui est possible, plutôt que de n'accomplir que de demi-mesures qui ne peuvent que compliquer la situation.

125. Le problème de Chypre continue à provoquer des inquiétudes, car peu de progrès ont été obtenus en vue d'une solution au cours de l'année qui vient de s'écouler. Nous croyons toujours que, si on le laisse seul, le peuple de Chypre est capable de résoudre ses propres divergences. Cependant, tant qu'une partie de la population continue à compter sur un soutien agressif de l'extérieur, les chances de développer le climat de compréhension et de coopération indispensable pour des négociations fructueuses restent faibles. Nous croyons que le désir du Gouvernement chypriote de discuter l'établissement d'une forme fédérale de gouvernement à Chypre est un pas en avant, qui doit mener à la solution du problème. Par conséquent, nous encourageons et nous soutenons toutes les initiatives dans ce sens et nous espérons que le Secrétaire général fera rapport sur les nouveaux progrès effectués dans les mois qui viennent.

126. La dixième session extraordinaire consacrée entièrement au désarmement a constitué un facteur important dans le long effort laborieux en vue du désarmement. Cette session nous a donné la possibilité d'examiner de façon plus critique tous les aspects du désarmement et d'établir un programme global du désarmement qui, s'il était mis en œuvre, nous permettrait de vivre dans un monde plus sûr, libéré des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

127. Dès la création de l'Organisation des Nations Unies, dont la naissance a coïncidé avec la première explosion et la première utilisation d'armes nucléaires, cet organe mondial a insisté auprès des Etats Membres pour qu'ils mettent fin aux dangers de la course incontrôlée aux armements. Malheureusement, cette demande n'a pas été entendue et, en revanche, nous nous trouvons devant le triste spectacle de l'escalade et de la prolifération de ces armes horribles. La première décennie du désarmement, proclamée par l'Assemblée générale en 1969 [résolution 2602 E (XXIV)] se termine; cependant la communauté internationale a fait très peu pour contrôler la course aux armements. A la fin de cette décennie, le monde se trouve en présence de problèmes économiques qui, à bien des égards, sont étroitement liés à la course aux armements. La course aux armements constitue une déperdition de ressources économiques rares qu'aucun pays ne peut se permettre d'ignorer. Dans bien des cas, cette course a atteint des niveaux absurdes. Il faut savoir que l'année dernière seulement, 48 essais nucléaires ont été effectués, ce qui correspond à peu près à un essai par semaine. Il est évident qu'il faut arriver rapidement à une interdiction totale des essais nucléaires. Le Comité du désarmement, à Genève, lors de sa session annuelle de 1980, devrait donner priorité à l'examen d'un traité d'interdiction complète des essais, ainsi qu'à des négociations valables. Nous croyons que, si cela était fait, nous ferions un important pas en avant, en vue d'un contrôle réel de tous les essais nucléaires et de la destruction totale de tous les arsenaux d'armes nucléaires. L'expérience acquise tout au long de l'histoire de l'humain-

nité montre de manière très claire que, si nous ne mettons pas fin à cette course démesurée pour fabriquer un nombre croissant d'armes terribles de destruction, nous nous dirigeons droit vers l'autodestruction et l'annihilation de toute la civilisation humaine. Il est tout à fait illogique de dépenser 400 millions de dollars chaque année, pour produire des armes, alors que des ressources insuffisantes sont consacrées au développement économique et au bien-être social des peuples.

128. Le progrès des négociations au Comité du désarmement à Genève, en vue d'une convention sur les armes chimiques, a été fort lent. Le Kenya est déçu de voir que certains des Etats membres de ce comité ne semblent pas être prêts à engager des négociations concrètes sur cette question. Nous espérons que ces Etats adopteront une attitude plus positive, lorsque ce comité reprendra ses travaux au début de l'année prochaine.

129. Il est urgent d'établir et d'assurer la confiance entre les nations de façon impérative et le Kenya est prêt à jouer son rôle dans cet effort. Comme premier pas sur la route du renforcement de la compréhension internationale, le moment est venu pour cette assemblée d'adopter une convention qui assurerait la sécurité des Etats ne disposant pas d'armes nucléaires contre la menace que constitue l'usage des armes nucléaires.

130. Puisque nous parlons du désarmement, ma délégation continue d'appuyer l'établissement de l'océan Indien en zone de paix. Aucun progrès n'a été réalisé dans la préparation d'une conférence en vue d'atteindre un tel but, étant donné que les deux puissances les plus directement intéressées n'ont pas encore joué le rôle qui leur revient. Nous espérons qu'un changement interviendra dans les mois qui viennent et que des négociations pourront être menées pour l'établissement d'une zone de paix dans cette région. Le succès de cette tâche constituerait une contribution à un effort plus large vers le désarmement.

131. Je voudrais maintenant passer au sujet des négociations qui se déroulent à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous estimons que le moment est venu pour la Conférence de conclure ses travaux. Cette Conférence a mis plus de 10 ans pour ouvrir des négociations, mais aucune convention ou traité n'est encore apparu dans ses travaux. Bien que le Kenya comprenne la nature très compliquée des questions en jeu, cela ne veut pas dire que les négociations doivent se poursuivre sans fin. Par conséquent, nous lançons un appel à tous les intéressés, afin qu'ils fassent un effort à la prochaine session de la Conférence pour arriver à un accord et nous présenter un instrument valable, destiné à faciliter l'exploitation ordonnée des vastes ressources de la mer.

132. L'année dernière, nous avons appris que la Conférence était sur le point de conclure ses travaux à la session qui s'est tenue cette année. Nous avons été déçus, par conséquent, de voir que cela n'a pas été possible. Cependant, nous notons que les résultats obtenus jusqu'ici justifient le temps qui a été dépensé. Nous souhaitons exprimer à nouveau notre conviction que les deux prochaines sessions de la Conférence permettront de mener les négociations à bonne fin et qu'un projet de convention sera soumis à notre assemblée. Nous avons noté avec satisfaction les progrès effectués par les différents groupes de négociations. Il semble que la plupart des sources de désaccord ont fait l'objet de négociations plus ou moins fructueuses, ce qui ouvre la voie à la solution de divers problèmes. La délégation kényenne à la prochaine session de la Con-

férence essaiera donc de persuader les autres délégations qu'il faudrait conclure les travaux sans autre délai, car nous croyons qu'il est possible de le faire l'année prochaine.

133. La situation économique mondiale reste instable et menace la survie de nombreux petits pays économiquement faibles. Les progrès réalisés dans les négociations à l'Organisation et dans d'autres instances internationales, en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, ont été fort décevants. La plupart des pays développés semblent envisager le dialogue Nord-Sud sans aucun enthousiasme. La cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Manille en mai 1979, s'est terminée par un échec cuisant à la grande déception des pays en développement. Aucun accord de fond n'a été réalisé à ce jour, en vue de la création d'un programme intégré pour les produits de base, malgré les engagements tenus à la quatrième session de la CNUCED¹³, à Nairobi en 1976. Le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement n'a pas obtenu non plus de résultats positifs. La liste de ces échecs est longue et je pourrais continuer à les énumérer.

134. Nous estimons que la communauté internationale devrait s'attaquer à ces problèmes avec détermination, dans les mois qui viennent, si l'on entend accomplir des progrès et parvenir à un accord.

135. Ma délégation appuie la proposition tendant à transformer l'ONUDI en une institution spécialisée. Cette transformation devrait permettre à l'ONUDI de s'acquitter plus efficacement de son mandat. Nous espérons que la troisième Conférence générale de l'ONUDI, qui doit se tenir à New Delhi au mois de janvier prochain, élaborera des mesures concrètes, dans le temps qui lui a été imparti, en vue d'une mise en œuvre accélérée et efficace de la Déclaration de Lima et du Plan d'action¹⁴.

136. Je voudrais maintenant passer à la question de la science et de la technique. Nous estimons que la science et la technique doivent être orientées vers l'amélioration de la qualité de la vie, par l'enrichissement des besoins sociaux, économiques et culturels de l'homme, par l'encouragement au développement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et humaines. C'est en tenant compte de ces considérations que mon gouvernement a appuyé pleinement la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne au mois d'août dernier. Bien que la Conférence n'ait pas répondu à toute notre attente, elle a apporté une contribution importante à l'effort qui se poursuit en vue de l'utilisation de la science et de la technique aux fins du développement. La décision de la Conférence de créer un comité intergouvernemental de la science et la technique au service du développement¹⁵ a constitué en elle-même un grand pas en avant. Si cette décision est rapidement suivie de l'étude projetée du groupe intergouvernemental d'experts sur tous les arrangements pertinents en vue du fonctionnement de ce comité, nous sommes certains qu'un cadre convenable pour la coopération internationale dans

¹³ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

¹⁴ Voir document A/10112, chap. IV.

¹⁵ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21), chap. VII, sect. III, par. 100.

ce domaine aura été établi. Toutefois, ma délégation regrette que la Conférence de Vienne ne soit pas parvenue à un accord sur d'autres questions importantes, auxquelles les pays en développement attachent la plus haute importance. J'espère sincèrement que le comité intergouvernemental de la science et la technique au service du développement, que notre assemblée devra officiellement créer, sera chargé de poursuivre les discussions et les négociations sur les questions en suspens.

137. Le transfert de la technique aux pays en développement est d'importance primordiale pour le développement économique et industriel de ces pays. Il existe un besoin impérieux de renforcer les capacités techniques autochtones des pays en développement, afin d'accélérer le processus de leur transformation et de leur développement technique, tout en augmentant dans des conditions favorables le courant international de toutes les formes de techniques. Les pays développés devraient faciliter l'acquisition, l'adaptation, le développement et l'application de la technique au développement par les pays en développement, afin d'accélérer leur croissance économique. Ces mesures ne sauraient être obtenues sans la coopération pleine et entière des pays développés à tous les niveaux. Mon gouvernement a créé un centre national, qui sert de cadre pour la coordination et la surveillance des activités nationales et internationales dans le domaine de la technique, y compris celles portant sur les graves problèmes du transfert dans l'autre sens de la technique.

138. Tout en notant avec satisfaction les efforts accomplis jusqu'à ce jour pour résoudre les questions qui demeurent en suspens dans les négociations qui se déroulent dans le cadre de la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie, ma délégation exprime sa grave préoccupation devant le manque de bonne volonté politique qui explique l'extrême lenteur des progrès des négociations entreprises jusqu'ici.

139. La Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue l'an dernier à Buenos Aires, a démontré fort clairement que les pays en développement ont la capacité et la volonté de coopérer dans de nombreux domaines d'intérêt mutuel et qu'ils peuvent utiliser au maximum leurs propres ressources, pour l'avantage mutuel de leur peuple. J'espère vivement que le système des Nations Unies dans son ensemble appuiera les efforts des pays en développement dans ce domaine. Ma délégation voudrait réaffirmer notre conviction que la coopération économique entre pays en développement constitue un élément vital des efforts d'ensemble vers l'instauration du nouvel ordre économique international. Il y a place pour la coopération entre pays en développement dans le domaine du commerce et de la technique et nous espérons sincèrement que ce fait apparaîtra nettement dans l'avenir.

140. Mon gouvernement se préoccupe de la crise actuelle de l'énergie qui menace toute la communauté mondiale. Au lendemain de la crise de 1973-1974, nous aurions dû tenir compte du fait que les ressources mondiales de pétrole seraient bientôt épuisées et qu'il était nécessaire, par conséquent, de recourir davantage à d'autres sources d'énergie. Les pays importateurs de pétrole auraient dû prendre des mesures pour développer plus rapidement leurs ressources locales en énergie. Depuis plusieurs années, nous avons estimé que la communauté internationale devrait réunir une conférence sur les sources d'énergie nou-

velles et renouvelables, afin de traiter de ce problème mondial. L'Assemblée générale a décidé sagement, à sa trente-troisième session ordinaire, tenue l'an dernier, de réunir une conférence de cette nature en 1981 [*résolution 33/148*]. J'espère que l'offre de mon gouvernement d'accueillir cette conférence à Nairobi sera retenue par cette assemblée.

141. Pour conclure, je voudrais dire que, malgré les nombreux problèmes qui se posent aujourd'hui à la communauté mondiale, l'avenir nous paraît brillant. On ne saurait se tourner vers le passé, alors qu'il est possible à tant de nations de se réunir, comme nous le faisons aujourd'hui en cette enceinte, pour discuter et élaborer des mesures destinées à résoudre en commun les problèmes qui se posent à l'humanité. Lorsque tant de choses nous semblent décourageantes, nous devons marquer le pas et reconnaître que l'histoire de l'homme n'a jamais connu une époque comme celle que nous vivons. Nous devons faire preuve de réalisme et, si nous y consentons, nous ne pourrions qu'être remplis d'optimisme pour l'avenir.

142. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Les longs débats que nous avons eus au cours de la présente session, comme d'ailleurs au cours de ces trois dernières décennies, en particulier sur tous les problèmes théoriques comportant des aspects importants de caractère économique et politique, devraient amplement suffire pour déterminer les raisons pour lesquelles nous n'avons pu accomplir de progrès, pour établir des priorités et choisir les moyens les meilleurs de rendre plus efficaces nos travaux, apportant ainsi quelque remède à la crise de confiance qui frappe notre organisation. Une étude de la décennie passée nous aide à faire porter toute notre attention sur les principaux facteurs qui ont contribué à cet état de choses.

143. Notre examen le plus sérieux portera immédiatement sur les questions les plus importantes. La paix dans le monde, telle qu'elle existe, demeure précaire. La détente, notion d'or des années 70, a donné lieu à des débats intenses qui, toutefois, se sont rarement traduits en un véritable dialogue. En conséquence, bien peu des grandes espérances découlant de l'enthousiasme qui a entouré la détente se sont traduites en résultats pratiques. Bien des incertitudes demeurent encore quant au code de détente qui souvent passe du chaud au froid.

144. La détente est intervenue pour répondre au besoin ressenti de préserver un équilibre stable entre deux blocs militaires opposés. Il s'ensuit qu'une course effrénée aux armements — nucléaires ou classiques — ne peut que nuire à la sécurité et devrait donc être évitée. Il s'ensuit également que les possibilités de coopération dans un comportement politique sage devraient être encouragées et explorées.

145. Aucun de ces deux corollaires essentiels n'ont pu être appliqués dans la pratique, bien que l'un et l'autre aient été longuement débattus en théorie, ici comme ailleurs, et ont très souvent été cités dans les négociations. Il est à peine nécessaire de préciser cette observation.

146. L'échec des négociations de désarmement fournit des preuves évidentes. Les deux grandes puissances ont déclaré leur intérêt commun et leur engagement juridique au contrôle et au renversement de la course aux armements nucléaires. De longues négociations ont eu lieu sur le plan bilatéral, selon le choix des parties. Elles ont donc offert les conditions optima pour des négociations. Cependant, aucune des deux n'a pu atteindre l'objectif qui avait été fixé au départ. La notion même de contrôle des arme-

ments, qui a remplacé subrepticement celle du désarmement lui-même, s'est révélée illusoire. La course aux armements continue son escalade — de 1 000 ogives de chaque côté au début des années 70, ce nombre est passé à près de 9 000 à l'heure actuelle et on s'attend qu'il atteigne 20 000 en 1985, avec des ogives beaucoup plus raffinées. Essayer de voir plus loin serait sans doute faire preuve de trop d'optimisme.

147. Contrairement à la théorie et à la politique déclarée, les résultats pratiques de 10 ans de négociations ont été l'escalade de la course aux armements, qui n'a donné lieu à aucune augmentation de la stabilité, mais seulement à une augmentation des coûts et des risques graves qui découlent de l'effet dissuasif des armes nucléaires. De plus, les nouvelles doctrines de la guerre nucléaire limitée et des capacités de porter le premier coup ont attiré de plus en plus l'attention des stratégestes militaires. Malheureusement, les accords résultant des première et deuxième séries de négociations sur la limitation des armements stratégiques n'ont pu éliminer aucun système d'armement existant. Cela ne peut certainement pas être considéré comme le contrôle des armements, et encore moins comme le désarmement.

148. Une promesse demeure pour l'avenir, dans le fait que l'on soit d'accord pour continuer à discuter et pour accepter avec résignation le fait qu'un traité est mieux que pas de traité du tout. Il serait trop pessimiste de conclure qu'aucun des deux systèmes idéologiques n'est capable d'arrêter ce qu'ils ont défini l'un et l'autre comme étant de la folie. Nous ne pouvons qu'encourager les grandes puissances à ratifier les accords et à passer rapidement à l'étape suivante des négociations pour lesquelles nous augurons de meilleurs résultats.

149. En même temps, nous constatons que le nouvel élan du désarmement provient des Etats non dotés d'armes nucléaires, qui ont pris la responsabilité de remplacer l'inertie des grandes puissances. Découlant de ces efforts, les mécanismes de négociations pour le désarmement ont été élargis et démocratisés pour permettre la participation de tous les intéressés éventuels. Un programme d'action a fait l'objet d'un accord, du moins en théorie, et la notion de zones de paix a été définie pour la première fois; cette notion permet des perspectives d'initiatives régionales qui pourraient réduire les tensions par des efforts de coopération des Etats concernés, avec l'accord tacite, et de préférence l'appui, des grandes puissances. La mer Méditerranée, la mer des Caraïbes et l'océan Indien sont des régions qu'il est intéressant d'examiner et elles ont déjà suscité un intérêt considérable parmi les Etats concernés.

150. Tout comme dans le domaine du désarmement, il n'y a pas eu de progrès non plus dans d'autres problèmes politiques dont l'Organisation est saisie depuis de longues années. Il y a un certain nombre de régions qui demeurent des menaces des plus graves pour la paix, surtout si l'on tient compte des politiques diamétralement opposées des deux alliances militaires qui s'y manifestent.

M. Yusuf (Somalie), vice-président, prend la présidence.

151. Le Moyen-Orient est sans doute l'élément le plus dangereux actuellement. Après une période d'immobilité dangereuse, un élément de mouvement s'est produit qui, jusqu'à présent néanmoins, n'a pu aborder le problème central de la tension au Moyen-Orient et, par conséquent, donne lieu à davantage d'incertitude.

152. Il devient de plus en plus urgent pour tous les pays de bien se rendre compte que les aspirations légitimes du peuple palestinien ne peuvent plus être frustrées de façon arbitraire et que, tant que l'OLP, qui représente son peuple, sera tenu à l'écart des efforts de paix, aucune solution équitable ou permanente ne peut être envisagée. Les Nations Unies ont préparé un plan de paix global; ce plan a déjà recueilli une large approbation qui, je l'espère, s'élargira encore à la présente session.

153. Ma délégation a activement participé à ce processus. Malte ne néglige aucun effort pour convaincre tous les pays, en particulier Israël, que leur meilleur intérêt et l'intérêt de la paix seront mieux servis s'ils prennent des mesures pour reconnaître les aspirations légitimes du peuple palestinien — geste de très grande portée politique qui devrait se révéler très profitable à l'avenir. Le moment approche de prendre des décisions difficiles de réconciliation et de reconnaissance par toutes les parties au conflit et aussi par les pays qui sont en mesure d'influencer des décisions positives. Ceux qui hésitent encore jugeront sans doute bon, au pire, de critiquer le plan des Nations Unies ou, au mieux, de qualifier ce plan de vœu pieux.

154. Je voudrais respectueusement demander à ces pays d'examiner les points suivants. Premièrement, les voies suivies jusqu'ici n'ayant amené aucune solution, mais seulement plus de sang versé et plus de misère depuis plus de 30 ans, le moment n'est-il pas venu de donner priorité à une voie pacifique, fondée sur la justice fondamentale? Deuxièmement, peut-on parler de voie démocratique, pacifique et juste, si le peuple dont l'avenir est en jeu n'est pas représenté aux négociations par ses représentants reconnus? Troisièmement, pourquoi estime-t-on qu'un peuple, qui travaille pour son avenir économique sur son propre territoire, est moins pacifique que le même peuple auquel on a nié la dignité et les aspirations politiques, et qui vit dans des conditions déplorables? Quatrièmement, pourquoi ne pouvons-nous octroyer à d'autres les droits que nous reconnaissons nous-mêmes comme étant fondamentaux? Et enfin, cinquièmement, sur quelle base les Palestiniens devraient-ils être considérés par quelques pays comme n'ayant pas droit à l'indépendance?

155. Tant qu'on n'aura pas apporté de réponse à ces questions, il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient. Entre-temps, le Liban aussi continue de souffrir de l'instabilité de la région. Il est évident que la sécurité n'a pu être instaurée par l'injection, dans le passé, d'armements massifs dans la région; il est nécessaire d'envisager une nouvelle approche: une approche qui tiendrait compte de tous les éléments importants au succès. Les Nations Unies ont indiqué la voie à suivre et il serait tragique qu'une fois de plus une occasion unique soit négligée, avec des conséquences désastreuses pour l'avenir économique et politique du monde entier.

156. En Corée, la situation reste tendue; le pays reste divisé, malgré les aspirations de son peuple à l'unification pacifique. L'obstacle le plus évident à la réunification demeure: les troupes étrangères stationnées dans le Sud et potentiellement armées d'armes nucléaires. Ce symbole de division gêne le dialogue pacifique, qui est une condition indispensable à la solution des problèmes politiques et économiques qui empêchent la réunification.

157. De même, il y a une impasse à Chypre. Ce pays demeure artificiellement divisé, son progrès économique et social est entravé, car là aussi des troupes étrangères menacent son intégrité territoriale et violent sa souveraineté.

Malte a joué son rôle au Commonwealth, au Conseil de l'Europe et ici même, pour hâter la solution du problème, mais jusqu'à présent la raison n'a pas prévalu. Aucun des protagonistes ne bénéficie de l'impasse actuelle, et le peuple chypriote moins que personne.

158. Il y a au moins, enfin, quelques raisons d'espérer que la répression honteuse et l'oppression des minorités en Namibie et au Zimbabwe tirent à leur fin. Je suis heureux que les premiers contacts entre les parties au conflit au Zimbabwe aient eu lieu à Malte. Depuis lors, ils ont progressé et, à une récente réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à Lusaka, tous les participants ont finalement admis qu'un vrai gouvernement représentatif devait être installé. Nous pensons que les consultations à la Conférence constitutionnelle de Rhodésie, à Londres, malgré les complications de dernière minute, auront néanmoins une issue positive et que l'exemple d'un gouvernement majoritaire permettra de nouveaux progrès en Afrique australe.

159. Il y a d'autres foyers dangereux, et quelques autres se présentent à l'horizon, que nous devons discuter à nos ordres du jour présent et futurs. Il s'agit de problèmes politiques extrêmement graves, hérités du passé, sur lesquels les progrès ont été étonnamment lents ou quasiment non existants. Ils doivent par nécessité constituer nos priorités pour l'avenir, avant que d'autres événements puissent distraire notre attention.

160. Même dans un nouveau domaine de l'activité de l'homme, dans un domaine où, collectivement, nous avons essayé de planifier pour l'avenir plutôt que de revenir sur les événements du passé, nos progrès sont lents, gênés par la suspicion et conditionnés par des notions d'intérêt national qui sont dépassées.

161. Je veux parler bien sûr de l'utilisation des ressources du fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale et de la notion de patrimoine commun de l'humanité. Après plus d'une décennie d'efforts, un traité est enfin à la portée de la communauté internationale. Cependant, dans le processus de négociations, le concept original a été vidé d'une bonne part de son contenu innovateur et les Etats en bordure des océans ont revendiqué au maximum leur plateau continental, y compris la pente et la marge, même quand celles-ci s'étendaient au-delà des 200 milles de la zone économique exclusive, empiétant ainsi sur un domaine qui, autrement, aurait été considéré comme une zone internationale.

162. L'incidence éventuelle de l'exploitation des ressources du patrimoine commun sur l'équité et la coopération économiques risque ainsi d'être considérablement réduite et repoussée encore plus loin dans l'avenir. Néanmoins, Malte espère que l'année prochaine les négociations pourront se terminer, et nous sommes toujours prêts à accueillir l'autorité internationale du fond des mers qui a été envisagée.

163. Les raisons pour lesquelles les progrès réalisés vers la solution de ces problèmes, qui sont inscrits de façon presque permanente à notre ordre du jour, sont si médiocres sont incontestablement nombreuses et complexes. Il serait injuste d'attribuer la faiblesse des progrès à une seule origine. Mais l'influence négative des nations les plus puissantes reste sans aucun doute le facteur déterminant.

164. La crainte et la suspicion mutuelles des grandes puissances continuent de prévaloir et, à quelques exceptions près, leurs intérêts s'orientent dans des directions

différentes et, par conséquent, s'annulent, rendant inefficace notre organisation. Le Conseil de sécurité est devenu l'incarnation vivante de ce phénomène actuel, qui n'est certainement pas ce que les fondateurs de notre organisation avaient prévu.

165. C'est une banalité de le dire, mais ce n'en est pas moins vrai : on ne pourra s'attendre qu'à des progrès extrêmement lents dans les questions complexes et variées auxquelles doit faire face la communauté internationale, tant que les protagonistes ne changeront pas leur attitude. Une coexistence difficile s'assortissant parfois de provocations n'est pas suffisante, même si on lui attache parfois l'étiquette de "détente". Après tant d'années de discussions, de simples répétitions de déclarations déjà connues, dans lesquelles chaque partie rejette la responsabilité de la mauvaise volonté sur l'autre partie, ne sont guère plus convaincantes. En fait, toute crédibilité a disparu et cela doit cesser. Nous devons essayer dès maintenant de comprendre les préoccupations et les inquiétudes de l'autre partie et chercher les moyens les plus efficaces et les occasions de réaliser des progrès.

166. Dans le domaine économique, le calendrier des activités de l'année dernière a été particulièrement chargé. Il ne fait pas de doute que certains prétendront que les résultats sont encourageants, ne serait-ce qu'en raison de l'attention qu'elles ont suscitée.

167. Sans vouloir trop entrer dans le détail, ma délégation partage les graves préoccupations dues à l'absence de résultats dans les négociations visant à la mise en place de rapports justes entre pays développés et pays en développement, pour reprendre ce que disaient les ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ici même, la semaine dernière.

168. Cette divergence de vues importante ne saurait s'expliquer d'un mot, comme la simple réaffirmation des positions initiales, instinctives des deux parties. Il faut en rechercher les causes plus en profondeur. Le monde en développement définit comme des échecs non seulement les négociations où aucune conclusion n'a été atteinte — même si les délais prévus ont été dépassés depuis longtemps —, mais encore et surtout les négociations qui ont abouti à des conclusions officielles qui épousent les schémas classiques des relations Nord-Sud. L'objectif fondamental du nouvel ordre économique international est précisément de modifier ces schémas.

169. La crise économique persistante que connaît le monde industrialisé a été considérée comme étant le facteur principal qui empêche les gouvernements des pays développés de prendre, au niveau national, des mesures audacieuses qui permettraient des modifications structurelles au niveau international.

170. Toutefois, cet argument repose sur une base fautive, à savoir que l'évolution du dialogue dépend de concessions que le Nord décide d'accorder au Sud à un moment et aux conditions qu'il jugera appropriés. Cette base de départ va à l'encontre de toute la structure du nouvel ordre économique international et c'est sans doute la principale raison pour laquelle le dialogue est considéré par les pays en développement comme étant complètement stérile et vain — un dialogue où l'on fait exprès d'être sourd et indifférent.

171. Personne ne nie que la situation économique internationale est extrêmement grave, même si, une fois encore, il y a des divergences fondamentales entre le Nord et

le Sud sur l'importance relative des différents facteurs contribuant à cette situation.

172. Par exemple, il est ironique que le monde développé voit l'origine de la crise économique actuelle dans le seul domaine où le monde en développement a pu enfin utiliser les circonstances internationales en vigueur pour combler ou atténuer son désavantage antérieur.

173. Je parle bien sûr du problème de l'approvisionnement en pétrole et de son prix. Avec le reste du monde en développement, les exportateurs de pétrole ont recherché depuis longtemps un ajustement radical des structures économiques en vigueur, d'où découlent les causes réelles du malaise économique international actuel. Par conséquent, ce malaise lui-même, au lieu de servir d'excuse pour retarder les changements structurels, devrait être un nouvel élément en faveur des réformes nécessaires.

174. L'objectif noble et difficile du nouvel ordre économique international est l'établissement de conditions de vie humaines et équitables pour l'ensemble de l'humanité. C'est là un défi qui ne doit pas nous faire peur et duquel personne ne doit être exclu. Il faut rappeler que l'un des éléments principaux du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)] est l'accent qui est mis sur les diverses difficultés économiques, telles qu'elles se manifestent dans les différentes parties du monde en développement.

175. Pour résoudre ce problème, on doit partir de l'idée que, pour éliminer véritablement la pauvreté et l'injustice, il faut les attaquer à la base et non pas seulement au niveau de leurs manifestations les plus évidentes. De plus, en analysant les causes des problèmes tels qu'ils se posent vraiment — et là où ils se posent —, nous devons essayer de nous défaire des notions rigides et des définitions se fondant sur des critères et des perspectives qui appartiennent plus particulièrement aux économies de marché avancées.

176. Malte, pays insulaire en développement, est particulièrement consciente des différents types de contraintes qui jalonnent la voie du développement. Nous pensons qu'il est difficile de comprendre les attitudes de certains pays développés, qui persistent à définir les problèmes du développement d'une manière quelque peu simpliste, refusant de reconnaître les différentes contraintes existantes et refusant d'appliquer les multiples remèdes proposés.

177. Le résultat net de nos actions est que, alors que nous approchons de la fin de cette décennie, les problèmes fondamentaux qui se posaient au début restent encore sans solution. L'adversité pesante, persistante a donc fait de nous des militants. Mais, n'oublions pas que nous militons en faveur de ces objectifs que nous partageons, à savoir la paix, la justice et l'équité. Nous poursuivons ces objectifs par la voie d'un dialogue mutuellement réceptif, par nos efforts communs et par une action collective.

178. C'est pourquoi nous invitons nos partenaires du monde développé à comprendre nos objectifs et à se joindre à nos efforts sincères, pour rendre le monde plus agréable, plus sain et plus heureux pour tous. Ce n'est que par la voie de cette coopération que nous pourrions résoudre les problèmes que nous affrontons dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour les années 80, en préparant une session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui se réunirait l'année prochaine, et en arrivant à un accord sur

une forme appropriée des négociations globales pour les années à venir.

179. Face à cette évaluation générale et quelque peu négative des résultats obtenus, nous pouvons néanmoins tirer un certain réconfort du fait que la plupart des problèmes ont été analysés en profondeur et que les paramètres des solutions potentielles ont été relevés.

180. Par ce processus, nous avons également acquis, d'une manière indirecte, une longue expérience pratique des techniques et des procédures de conférences. Nous avons parmi nous, au Secrétariat et dans les délégations, un grand nombre de participants expérimentés qui ont contribué à ces conférences, aussi bien en tant que représentants de gouvernement que comme fonctionnaires internationaux. Je crois qu'il serait utile de profiter de cette expérience.

181. Il y a un certain nombre de domaines où une étude à jour et concise, établie par un petit groupe de ces experts, pourrait peut-être nous suggérer des procédures destinées à faciliter nos travaux dans l'avenir, puisque le nombre des Membres de notre organisation ne cesse de s'accroître. Plusieurs domaines d'investigation me viennent à l'esprit — j'espère que d'autres compléteront cette liste. Par exemple, premièrement, comment pourrions-nous rendre le débat général plus productif et comment pourrions-nous l'abréger; deuxièmement, quelles techniques pourrions-nous mettre au point pour rendre le processus d'obtention d'un consensus plus rapide et plus significatif; troisièmement, quel serait le moyen d'assurer l'application des décisions obtenues par consensus; quatrièmement, quel serait le calendrier idéal au cours duquel nous pourrions nous attendre raisonnablement à des progrès réels entre une réunion et la suivante; cinquièmement, comment la presse et le grand public en général pourraient-ils être mieux informés des activités complexes de notre organisation, afin de susciter un intérêt mondial. Je prie instamment le Secrétariat d'examiner cette question, tout en continuant son analyse des méthodes de travail de notre organisation.

182. Certes, l'Organisation des Nations Unies a fermement établi son rôle de modèle de l'opinion internationale, comme étant le réflecteur des crises, le centre où sont définies les normes universelles et le forum où se rencontrent les pays, grands et petits, sur un pied d'égalité. Nous pouvons anticiper les problèmes mondiaux et définir leurs solutions. Mais, la contribution de pays individuels, ou du groupement spontané de pays individuels, est devenue le moyen le plus direct et le plus efficace d'obtenir des résultats tangibles. Cela a été démontré par les progrès remarquables accomplis par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et par la Communauté économique européenne, qui ont agi de concert dans la poursuite d'objectifs communs, oubliant leurs différences du passé et accroissant progressivement leurs sphères de coopération. Ce n'est que naturel. L'application de principes universellement acceptés appelle des mécanismes d'appui souples, qui puissent répondre aux intérêts et aux problèmes spécifiques des différentes régions géographiques. Les pays d'une région donnée, par une meilleure perception, par un engagement plus grand, par une certaine logique et par la proximité géographique, sont mieux en mesure d'apporter des contributions réelles à des situations d'intérêt particulier qui les intéressent directement. Cela s'applique également aux problèmes politiques, sociaux, économiques et culturels. Ces initiatives régionales méritent tous

nos encouragements et devraient s'étendre, dans la pratique, par la voie de contacts interrégionaux.

183. Il reste les contributions essentielles qu'apportent certains pays, individuellement. Mais, dans un monde aussi dangereux, complexe et inéquitable, que peut offrir un petit pays tel que Malte comme contribution à la paix et à la sécurité, sans lesquelles le progrès économique nous échappera toujours ?

184. Mon propre gouvernement a appliqué, dans la pratique, les considérations que je viens d'exposer. Nous reconnaissons que la coexistence doit être améliorée par la compréhension et que la coopération doit, un jour, remplacer la confrontation; nous constatons que les contraintes d'une alliance militaire ont entravé les initiatives de paix et perpétué la confrontation; nous avons constaté que ceux qui préconisaient un changement pacifique se trouvaient dans les rangs des pays en développement et des pays non alignés, qui ont été tellement maltraités par la presse occidentale; nous avons décidé, par conséquent, de nous éloigner de notre histoire passée de base pour la confrontation militaire; au lieu de cela, nous avons déjà assumé un nouveau rôle de lien pour la paix et la coopération dans notre propre région; nous avons offert ces choix à notre peuple, afin qu'il puisse en décider par un processus électoral démocratique. En 1971 et à nouveau en 1976, c'est la nouvelle attitude qui a été préférée par l'électorat maltais.

185. L'objectif que Malte s'est fixé en juin 1971 envisageait une transformation radicale de son histoire vieille de plusieurs siècles. Il impliquait des modifications considérables de structure de notre économie nationale. Nous n'avons pas été effrayés par les sacrifices exigés. Nous étions convaincus que cette décision était bonne, non seulement dans l'intérêt du peuple maltais, mais également dans l'intérêt de tous les pays voisins de la région méditerranéenne. Nous ne nous sommes donné que sept ans pour réaliser nos objectifs.

186. Malte a suivi le programme qu'elle avait choisi sans faillir durant cette période. Nous avons essayé de changer notre structure économique pour être capables de tenir le rôle choisi. Bien que nous ayons encore besoin d'appui de l'étranger, nous estimions que nous devions, dans les délais fixés, tenir notre engagement volontaire eu égard aux impératifs de paix dans la région.

187. L'année dernière, j'ai informé cette assemblée de nos intentions¹⁶. J'ai aujourd'hui le plaisir de confirmer qu'elles sont maintenant réalité. Le 31 mars 1979, jour historique, par la voie de négociations pacifiques, en toute amitié et sans rancœur, le dernier soldat britannique a quitté notre sol pour ne jamais revenir. Les bâtiments de guerre et les avions militaires ont été remplacés par des paquebots de tourisme et des avions civils; les soldats ont été remplacés par des touristes.

188. Nos voisins peuvent être assurés, une fois pour toutes, que Malte ne sera jamais utilisée comme tremplin d'agression contre eux. Au début de la décennie, nous étions considérés comme le porte-avions insubmersible de la Méditerranée, comme une base d'alliance militaire. Aujourd'hui, je peux solennellement affirmer, devant cette organisation, qu'il n'y a pas un seul soldat étranger sur notre territoire — il n'y en a pas un seul aujourd'hui, il n'y en aura jamais dans l'avenir.

189. Malgré le fardeau économique que notre nouvelle orientation nous impose, par le choix populaire et par notre propre volonté, nous avons apporté ainsi, unilatéralement, notre contribution maximale aux objectifs des non-alignés et à la promotion de la paix dans notre région. Nous avons allumé une petite flamme d'espoir pour que l'avenir soit plus lumineux. Notre but est de transformer la Méditerranée en une zone de paix et de coopération, en améliorant l'unité arabe et en renforçant les intérêts communs que les pays européens et arabes partagent, ce qui apportera à notre région la meilleure garantie pour une action indépendante et la sécurité, à l'abri de la rivalité des grandes puissances.

190. L'année dernière, à Belgrade¹⁷, cette année, à Colombo¹⁸ et à La Havane¹⁹, le mouvement non aligné a salué la contribution de Malte et nous a appuyés. Nous nous félicitons de cette intention. Nous attendons anxieusement de la voir appliquer dans la pratique, aussi bien au développement national maltais que dans la poursuite d'une coopération réelle dans la région méditerranéenne. Je saisis cette occasion pour exprimer publiquement la gratitude de Malte à l'égard de ses amis arabes, dont certains apportent déjà un appui moral et matériel à notre statut nouvellement acquis. Nous voulons élargir ce cercle dans notre intérêt commun.

191. Nous pensons également que d'autres pays préféreraient que nous reprenions notre rôle précédent de chien de garde militaire de la Méditerranée. Nous leur disons franchement et fermement que notre décision est irrévocable et que nous serions heureux également qu'il fassent preuve de compréhension envers notre développement économique et notre politique pacifique — qui exigent une attention immédiate et complète — et qu'ils les appuient.

192. Je puis aussi donner l'assurance que notre engagement à l'égard des impératifs d'une véritable coopération pacifique ne se terminera pas avec la fermeture des bases militaires étrangères sur notre territoire. Nous ressentons depuis des années, dans notre région, un certain malaise en raison de l'affrontement aigu qui persiste dans la région méditerranéenne. Nous comprenons l'ardent désir populaire d'un changement pacifique qui demande à être satisfait dans les pays de la région. Nous avons constaté que les obstacles qui persistent sur la voie du progrès, notamment les questions du Moyen-Orient et de Chypre, exigeaient notre attention immédiate et nos efforts constants en vue d'une solution régionale et équitable. Comme l'histoire le montre, nous avons toujours contribué à ces objectifs.

193. En tant que centre de paix et pont d'amitié entre l'Europe et le monde arabe, nous avons souligné le fait important que les pays méditerranéens — les premiers à souffrir de l'affrontement existant au Moyen-Orient — devraient prendre la tête pour concilier leurs points de vue de façon à promouvoir l'unité et le progrès dans la région. Nous avons maintes fois demandé instamment à nos amis européens de jouer un rôle actif dans la recherche d'une solution globale des problèmes qui accablent notre région. Je renouvelle aujourd'hui cet appel.

194. Nous avons lancé ce message dès que l'aube de la détente a abouti à un conclave paneuropéen. A la Con-

¹⁷ Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Belgrade du 25 au 30 juillet 1978.

¹⁸ Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à Colombo du 4 au 9 juin 1979.

¹⁹ Sixième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979.

¹⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières*, 32^e séance, par. 159 à 167.

férence sur la sécurité et la coopération en Europe, nous avons été les premiers à indiquer l'importance de la Méditerranée et nous avons assuré, dès le début, la contribution des États méditerranéens non européens aux travaux de la Conférence. A la fin de la première réunion marathon, un chapitre sur la Méditerranée est devenu une caractéristique permanente de l'Acte final de la Conférence, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

195. Depuis lors, de toutes les réunions faisant suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, une réunion a eu lieu à La Valette. A l'initiative de Malte, en février 1979, un examen des secteurs potentiels de projets de coopération concrète entre les participants de la Conférence et tous les pays de la Méditerranée, dans les domaines économique, scientifique et culturel, a été mené à bien, pour la première fois dans l'histoire de la région méditerranéenne.

196. La réunion, malgré les premiers signes de mise en garde contre des influences de division venant de l'extérieur de la région, s'est terminée sur une note positive; de nombreux domaines concrets de coopération ont été signalés et de nouvelles initiatives ont été envisagées. Ces questions ainsi que la question primordiale de la sécurité seront examinées à la prochaine conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit se tenir l'année prochaine à Madrid.

197. Nous attendons avec intérêt cette réunion, dans l'espoir qu'elle sera orientée sur l'action et que les pays qui y participeront ne constateront pas, comme cela s'est produit à de récentes réunions, qu'une fois les principes péniblement définis il sera extrêmement difficile de parvenir à un accord sur leur application pratique et qu'il faudra se contenter d'échanges de vues courtois ou, parfois, d'accusations et de contre-accusations violentes.

198. Nous attachons une importance particulière aux avantages de la concertation préalable, au cours de la première moitié de 1980, entre les États méditerranéens du mouvement non aligné et les États méditerranéens participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, pour lancer des projets de coopération pratiques et pour se préparer à la conférence de Madrid, l'année prochaine. Malte sera heureuse d'accueillir une telle réunion au Centre méditerranéen de conférences de La Valette et elle est prête, avec d'autres pays méditerranéens, à engager les consultations nécessaires afin de mettre au point l'ordre du jour et les modalités de cette réunion.

199. Avant de terminer, je voudrais réaffirmer que Malte est fière d'être Membre de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle continuera de servir la cause de la paix. Il est évident, d'après ce que je viens de dire, que nous partageons les sentiments, les préoccupations, le dévouement et les objectifs de notre secrétaire général, dont l'analyse réfléchie figurant dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/34/1] a retenu toute notre attention.

200. Nous nous félicitons du nouveau pas accompli vers l'universalité avec l'admission de Sainte-Lucie, autre pays insulaire en développement, parmi la famille des nations qui s'élargit.

201. Nous nous félicitons de l'accord concernant le canal de Panama. Nous avons été très encouragés par le message si opportun de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II [17^e séance], qui nous a rappelé que notre activité — toute activité politique — "vient de l'homme, s'exerce par l'homme et est pour l'homme".

202. Nous félicitons le Président de sa nomination — de même que nous félicitons son prédécesseur — et de sa contribution aux travaux de l'Organisation. Le Président nous a déjà dirigés avec succès sur la voie d'améliorations de la procédure dans nos travaux. Il a mis en place une discipline indispensable de ponctualité et a reconnu la nécessité d'examiner le rapport coût-efficacité dans notre travail. C'est là un bon départ, que l'on aurait dû prendre depuis longtemps, mais qui est d'autant le bienvenu. Malte espère sincèrement que cela n'est que le précurseur de choses encore meilleures à venir, et nous ferons notre possible pour suivre cette voie.

203. Fermons la porte sur les années 70, comme la décennie du débat sur les principes qui guident nos actions et des tentatives persistantes pour trouver des solutions équitables aux obstacles qui subsistent. Entrons dans les années 80, résolument déterminés à appliquer des remèdes objectifs, pratiques et pacifiques aux problèmes qui subsistent et sont examinés depuis si longtemps. Que 1980 soit la première année de la décennie de l'accomplissement, alors que notre organisation entre dans la force de l'âge.

204. M. JAMEEL (Maldives) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais adresser au président les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de son élection unanime au poste élevé de président de l'Assemblée. Son élection représente un hommage bien mérité non seulement à sa personnalité en tant que diplomate éminent ayant une longue expérience de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi à son pays, la République-Unie de Tanzanie, qui a joué dans le passé un rôle important, en encourageant les aspirations des peuples du tiers monde, et ceux de l'Afrique en particulier, dans l'arène internationale. Ma délégation est certaine que sa vaste expérience des travaux des Nations Unies lui permettra de diriger avec compétence les travaux de cette importante session de l'Assemblée générale. Nous nous engageons à coopérer pleinement avec le Président pour mener à bien nos délibérations.

205. Je désire également exprimer notre profonde reconnaissance à M. Indalecio Liévano, de la Colombie, président de la trente-troisième session, pour la manière efficace et dévouée avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale, ce qui lui a valu notre admiration et tout notre appui.

206. Je saisis aussi cette occasion pour adresser à M. Kurt Waldheim, secrétaire général, notre sincère gratitude pour les efforts inlassables qu'il déploie pour promouvoir la paix et la compréhension internationale et pour le remercier de son rapport très complet, dans lequel il a évalué l'activité de l'Organisation [A/34/1], en nous donnant les directives et l'espoir d'une meilleure réalisation des objectifs et des idéaux de l'Organisation, ainsi que l'espoir d'une meilleure vie, fondée sur la justice et la liberté pour les millions de personnes qui sont tourmentées par la pauvreté, la faim, la maladie, l'agression, l'oppression et l'asservissement.

207. Ma délégation est extrêmement heureuse de voir que notre organisation grandit d'année en année, nous permettant ainsi d'atteindre l'objectif tant désiré d'universalité de notre communauté. Nous sommes particulièrement satisfaits cette année de souhaiter la bienvenue à Sainte-Lucie, un petit pays comme le nôtre, qui a décidé de se joindre à nous, de partager selon ses moyens nos responsabilités de paix et de justice mondiales et d'exprimer sa volonté de nation indépendante en contribuant au progrès de l'humanité tout entière.

208. Alors que nous concentrons notre attention sur les questions et les problèmes inscrits à l'ordre du jour de cette session, nous sommes conscients de la tension du climat politique et économique qui ne fait que s'aggraver dans le monde. Cela pourrait avoir un effet négatif et compromettre nos efforts incessants pour instaurer un processus de nouvelles relations internationales, basées sur l'amitié, le respect mutuel, la coexistence pacifique, et établir une infrastructure plus équitable pour la coopération internationale. Dans cet ordre d'idées, nous sommes heureux de voir que, malgré les difficultés nombreuses, des efforts constants sont faits pour répondre aux aspirations et aux espoirs de voir s'instaurer un nouvel ordre économique international.

209. Ma délégation est certaine que cette organisation, avec ses nobles objectifs que personne ne conteste, fera face, avec fermeté et succès, comme elle l'a fait jusqu'ici, aux défis auxquels est confrontée l'humanité aujourd'hui. Nous sommes convaincus que notre grande organisation continuera à justifier les aspirations de l'humanité à la paix, à la sécurité, au progrès et à la prospérité, même si le colonialisme, l'impérialisme et la discrimination raciale sous toutes leurs formes, jettent toutes leurs forces dans la bataille avant d'expirer. Nous sommes certains que cette grande communauté des nations pourra justifier les grands principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. De notre côté, en toute humilité, nous nous engageons à soutenir totalement tous les efforts, en vue d'arriver aux nobles objectifs de cette assemblée.

210. Les Maldives continuent à se laisser guider par la politique du non-alignement et ont toujours essayé d'apporter leur modeste contribution au renforcement de l'unité et au caractère du mouvement des non-alignés, dans un sincère désir de paix, d'amitié et de coopération internationales. Nous appuyons entièrement le concept de l'établissement de zones de paix dans les différentes parties du monde, convaincus que nous sommes que ces réalisations constitueraient une contribution majeure en vue de la consolidation et de la préservation de la paix et de la sécurité mondiales.

211. Passant à notre région du monde, je confirme que nous appuyons entièrement l'idée de faire de l'océan Indien une zone de paix, non seulement en raison de notre énergique opposition à la présence, dans notre partie du monde, de bases et d'installations militaires étrangères — où d'une présence militaire étrangère dans le contexte de la rivalité des grandes puissances — mais aussi parce que nous nous rendons compte que la tension augmente dans cette région. Cette situation nous force à détourner notre attention et à épuiser notre énergie et nos ressources, en prenant des mesures de sécurité plus grandes, alors que l'amélioration du bien-être de nos peuples exige tous nos efforts et toutes nos ressources disponibles.

212. Nous nous félicitons du résultat de la réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, qui s'est tenue au Siège du 2 au 13 juillet, et nous attendons avec intérêt la conférence des Nations Unies sur l'océan Indien en vue d'appliquer la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. A ce propos, nous lançons un appel aux grandes puissances pour qu'elles coopèrent sincèrement avec les pays du littoral et de l'arrière-pays, afin de satisfaire aux aspirations de nos peuples à la paix, à la stabilité et au progrès.

213. Nous soutenons énergiquement les initiatives et les efforts des Nations Unies en vue du désarmement mondial.

Nous demeurons convaincus que nous ne parviendrons pas au désarmement, tant que la production et la vente de toutes les armes classiques ne seront pas contrôlées.

214. En tant que petit pays désarmé, nous attendons toujours avec espoir et confiance des résultats positifs et favorables aux négociations sur le désarmement à tous les niveaux. Nous avons trouvé encourageante la conclusion d'un deuxième traité entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armes stratégiques. Certes, nous partageons le point de vue de nombreux autres membres de l'Assemblée que ce deuxième traité n'a pas résolu, comme nous le désirions, le problème de la réduction des arsenaux nucléaires et de la mise au point d'armes de destruction massive, mais un pas décisif a cependant été fait en vue de la réalisation de l'espoir que chérit la race humaine. Nous espérons vivement que cette mesure mènera à un désarmement véritable.

215. Nous suivons avec regret les événements du Moyen-Orient. Nous constatons que l'agresseur, épaulé par le sionisme international, refuse avec persistance de se conformer aux exigences de la justice et aux valeurs humaines. Au lieu de trouver une solution au grave dilemme d'un peuple qui a subi la misère, l'humiliation, l'expulsion de sa propre patrie et l'extermination même, au lieu de rechercher une solution à une situation créée par l'agression et l'occupation par la force, nous constatons que les Israéliens continuent de commettre des atrocités et de traiter de façon inhumaine le peuple de Palestine et que les terres illégalement occupées par la force sont détruites et sont distribuées à la population de l'envahisseur. La communauté internationale ne peut que condamner ces atrocités et cette agression et déplorer l'occupation. Alors que, à l'Organisation des Nations Unies, nous adoptons des résolutions exprimant les sentiments et les décisions de la communauté mondiale, la situation continue à se détériorer en raison des encouragements que les Israéliens reçoivent par le biais des accords de Camp David. Ces accords ont tout d'abord semblé être une initiative hardie pour trouver une solution durable au problème du Moyen-Orient; mais, le cadre de paix proposé ne contient pas de solution au cœur du problème, à savoir la satisfaction des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat palestinien souverain, comme cela a été exprimé clairement par les Palestiniens eux-mêmes et par la grande majorité de la communauté internationale: il est apparu que les accords de Camp David ont été un acte sans résultat positif, mais, plus encore, ils ont porté préjudice à la cause de la justice, de la liberté et de la paix internationales, contrairement à la notion qu'entretenaient les avocats optimistes du traité de paix.

216. Les pratiques israéliennes montrent nettement qu'Israël recherche l'expansionnisme territorial et ne porte nul intérêt à la paix. Cela ressort clairement des récentes activités israéliennes, à savoir l'établissement de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés et leur refus persistant de rechercher une solution d'ensemble, par le refus de reconnaître les droits du peuple palestinien, qui est le propriétaire légitime de cette terre.

217. Nous sommes tous d'accord pour estimer que le règlement de la question du Moyen-Orient ne saurait être réalisé par des résolutions qui ne comprennent pas le règlement du problème du peuple palestinien. Ce règlement ne saurait non plus être réalisé par des solutions partielles, qui ne tiendraient compte que des intérêts d'un pays ou des

opinions d'un certain nombre d'individus. Nous sommes convaincus que la paix, la sécurité et la stabilité ne pourront s'instaurer au Moyen-Orient, ni même dans le monde entier, sans une solution juste et complète du problème palestinien, qui assure la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à établir son propre Etat sur son sol national. Toute délibération visant à atteindre cet objectif doit être menée en consultation avec le peuple palestinien lui-même et avec sa pleine coopération, par l'entremise de l'OLP, que nous reconnaissons tous comme le représentant légitime et authentique de ce peuple. Nous tenons également à réaffirmer que tout règlement qui n'aboutirait pas au retour de Jérusalem à la souveraineté arabe et à la garde du monde musulman, comme cela a toujours été le cas, serait totalement inacceptable. La question de Jérusalem, pour plusieurs d'entre nous, ne se limite pas à une partie d'un territoire occupé; c'est également une question de faits historiques, de prestige et de sécurité pour les croyants et les fidèles de trois grandes religions. La solution elle-même devrait être globale, en ce sens qu'elle devrait aboutir au retrait complet des forces israéliennes de toutes les terres arabes, au retour de Jérusalem à la garde des Arabes et à la réalisation, par le peuple palestinien, de ses droits inaliénables à l'autodétermination.

218. Nous appuyons pleinement les résolutions adoptées par les Nations Unies sur la question du Moyen-Orient, car elles sont la véritable expression de l'opinion mondiale. Nous faisons également nôtre la déclaration des chefs d'Etat des pays non alignés, lors de leur récente conférence à La Havane [voir A/34/542], et nous nous joignons aux autres pays du tiers monde qui ont rejeté toutes les tentatives visant à compromettre les délibérations de la communauté internationale dans la recherche d'une solution durable à ce grand problème.

219. Au cours des derniers mois, l'Asie du Sud-Est a été la scène d'événements tragiques. Je ne crois pas qu'il faille entrer dans les détails de cette situation; cependant, elle n'en préoccupe pas moins ma délégation. En effet, nous croyons en l'absolue liberté pour les peuples de tous les pays de résoudre leurs problèmes politiques internes, sans ingérence militaire étrangère. Nous devons reconnaître le principe du respect de l'indépendance de tous les Etats et de leur droit souverain de déterminer leur politique nationale. Les Etats doivent être en mesure de résoudre eux-mêmes leurs propres problèmes, conformément à leurs aspirations et à leurs intérêts nationaux.

220. Le recours à l'intervention militaire par un pays dans les affaires d'un autre pays accroît inévitablement la tension internationale, fait peser une menace sur la sécurité et l'indépendance des peuples de la région, ainsi que sur la paix et la sécurité internationales. Ce genre d'ingérence anéantit l'espoir de construire une région forte et progressiste, où les Etats et les gouvernements pourraient consacrer leurs efforts au développement économique de leurs peuples respectifs. Nous ne saurions accepter l'imposition de la volonté étrangère à un Etat souverain au moyen d'une intervention militaire. Et nous ne devons pas permettre que la violation des principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats devienne un précédent dans cette grande organisation.

221. Nous estimons que l'une des questions les plus pressantes sur lesquelles nous devons parvenir à un accord, grâce à des consultations, est la question de l'élimination des vestiges du colonialisme, notamment en Afrique. Je

n'entends pas répéter les paroles prononcées ici par les représentants de nombreuses nations éprises de paix sur la question de l'Afrique australe. Mais, il est évident que cette question est devenue l'un des problèmes les plus graves auxquels la communauté mondiale doit faire face aujourd'hui. Il s'agit du défi lancé par un régime minoritaire, qui commet des violations constantes et flagrantes de toutes les valeurs humaines, en soumettant la majorité du peuple sud-africain à des formes indicibles d'humiliation, de répression, de torture et même de meurtre. Cette situation découle des intérêts coloniaux et des ambitions racistes. Nous tenons à réaffirmer notre appui constant à toutes les mesures visant à éliminer toutes les formes de discrimination raciale et d'oppression et nous continuerons à respecter les mesures de sanctions universellement acceptées à l'encontre des régimes minoritaires racistes d'Afrique australe.

222. En cette Année internationale pour la lutte contre l'apartheid, les Maldives se joignent à la lutte pour éliminer le fléau de l'apartheid, qui est un crime contre l'humanité et un défi à la conscience et à la dignité de l'homme. Nous tenons à dire que nous nous opposons à toute politique d'apartheid et au maintien du colonialisme sous toutes ses formes.

223. La Namibie constitue un exemple caractéristique de l'injustice permanente, qui résiste à la conscience mondiale et aux exigences du monde civilisé. Le cas de ce pays symbolise l'échec de la volonté collective de notre communauté, lorsqu'il s'agit d'appliquer des mesures adéquates pour mettre en œuvre nos résolutions et d'agir avec une détermination accrue contre les régimes qui pratiquent une politique de racisme et d'apartheid. Les Maldives continueront d'appuyer la juste lutte du peuple namibien sous la direction de son mouvement national de libération, la SWAPO, tant que la Namibie, dans son ensemble, ne sera pas parvenue à l'indépendance et la libération totales. Je tiens à réaffirmer, à cet égard, que nous condamnons les efforts de l'Afrique du Sud tendant à annexer Walvis Bay, en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies, et en particulier de la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité. Nous sommes également solidaires avec le peuple du Zimbabwe et ses dirigeants du Front patriotique dans leur lutte pour parvenir au réel gouvernement par la majorité et à une véritable indépendance. L'évolution récente des événements concernant la question du Zimbabwe, à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Lusaka, et à la Conférence de Londres, nous permet à nouveau d'espérer que le règlement pacifique négocié du problème est encore possible.

224. Les Maldives, dont la principale industrie est la pêche, constatent avec soulagement que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a approuvé, au cours de sa session de l'été dernier, un programme de travail²⁰ où l'on prévoit l'adoption, l'année prochaine, d'une convention nouvelle et globale sur le droit de la mer. Ma délégation tient à dire combien elle se félicite de cette importante décision. Cette convention nous permettra de nous lancer dans l'exploitation des ressources des grands fonds marins. Nous espérons qu'au cours de la neuvième session, qui doit avoir lieu ici à New York l'année prochaine, il sera possible de mener les négociations à leur terme, bien qu'il ait été impossible de mettre

²⁰ Voir document A/CONF.62/88.

définitivement au point un texte officiel lors de la huitième session.

225. Au moment où nous portons notre attention sur une nouvelle décennie pour le développement, il est essentiel d'avoir une idée très nette des grandes disparités qui existent entre les pays dits développés et les pays en développement. Les pays économiquement avancés exercent un contrôle manifeste sur les ressources du monde; et, si l'on n'obtient pas quelques résultats marquants dans le dialogue Nord-Sud, il nous sera impossible de mettre au point une infrastructure sûre et viable, sur laquelle nous espérons fonder un nouveau système d'économie mondiale. Les événements des quelques dernières années nous ont montré à l'évidence que le protectionnisme et les monopoles des pays développés n'aideront personne à trouver une solution à la grave crise du système économique international à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. Cette instabilité est la cause d'une aggravation des tensions politiques dans le monde entier, dont les résultats sont souvent catastrophiques.

226. Malgré les efforts soutenus déployés au cours des dernières années dans diverses instances de l'Organisation, pour mettre au point des modifications de structure de l'ordre économique mondial, il est décourageant de constater que l'on n'a enregistré aucun progrès réel. Cela est dû, en grande partie, à un manque de bonne volonté politique de la part de certains des pays les plus avancés et les plus développés du monde. Devant cette évolution critique et défavorable, nous devons maintenant envisager de nouvelles initiatives et de nouvelles méthodes afin d'obtenir, dans nos efforts incessants en vue de créer une infrastructure de base pour le nouvel ordre économique international, des résultats solides et pratiques permettant de trouver des solutions à long terme pour les problèmes d'intérêt commun.

227. A ce propos, nous devons tous tenir compte du fait que l'économie mondiale, aujourd'hui, ne permet pas l'existence d'unités économiques indépendantes, que ce soit sur une base régionale ou globale. Le monde est devenu extrêmement interdépendant. Ainsi, si l'on veut que les pays en développement réussissent dans leur recherche d'un système économique plus équitable, les pays les plus développés sur les plans industriel et technique — et qui ont donc les plus grands potentiels économiques et financiers — doivent prouver de manière plus positive leur volonté de coopérer avec les pays en développement.

228. Nous sommes sincèrement convaincus que la décision prise par le Groupe des Soixante-Dix-Sept d'amorcer des négociations suivies sur la coopération internationale pour le développement, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 1980, est une initiative nouvelle et hardie pour tenter de mettre fin à l'impasse où se trouve actuellement le dialogue Nord-Sud.

229. Au moment où nous élaborons des idées, une stratégie et des plans nouveaux, en vue d'un nouveau système mondial de relations économiques, je crois devoir mentionner tout particulièrement que la situation des pays les moins avancés exige une considération spéciale, en vertu du fait de l'extrême pénurie des ressources naturelles à exploiter. Je suis persuadé que les organes appropriés des Nations Unies et des autres organisations internationales accorderont à la situation dans les pays les moins avancés toute l'attention qu'elle mérite.

230. Pour conclure, je voudrais réaffirmer notre foi et notre confiance dans l'Organisation des Nations Unies, en

tant qu'instrument le plus efficace pour la paix, le progrès et la prospérité de l'humanité. Pour cette raison, mon pays est résolu à contribuer et à coopérer davantage aux travaux de l'Organisation.

231. Evidemment, nous nous trouvons en présence de difficultés. Cependant, nos aspirations nous encouragent à renouveler nos efforts, pour trouver les moyens d'apporter un soutien accru à l'Organisation dans les efforts qu'elle fait pour assurer aux générations futures un monde meilleur, plus juste et plus pacifique. Nous sommes décidés à le faire, parce que nous croyons que l'efficacité et la force de l'Organisation, en tant qu'instrument universel permettant d'assurer à l'homme un avenir meilleur, dépendent de la mesure dans laquelle chacun de ses Membres est sincère dans son engagement vis-à-vis des nobles buts et principes inscrits dans la Charte.

232. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur du débat général de cet après-midi. Plusieurs représentants ont demandé la parole dans l'exercice de leur droit de réponse. Je voudrais rappeler que, à sa 4^e séance plénière, l'Assemblée générale a décidé que les interventions prononcées dans l'exercice du droit de réponse seraient limitées à 10 minutes par question et que les représentants parleraient de leur place. Pour la bonne marche de nos travaux, je me propose d'appliquer cette disposition rigoureusement. Je donne à présent la parole aux représentants qui désirent exercer le droit de réponse.

233. M. OBEIDAT (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : Oui, sans doute l'Assemblée avait-elle décidé de partager la Palestine en 1947. Israël a rejeté la décision de partage et, recourant à la force armée, il s'est emparé de territoires plus vastes que ceux définis dans la résolution sur le partage [*résolution 181 (II)*], ce qui a obligé les habitants de la Palestine à demander l'aide de l'armée jordanienne, qui a pu protéger ce qu'on appelle aujourd'hui la rive occidentale et la Jérusalem arabe.

234. Ni les habitants de la Jérusalem arabe ni même les habitants juifs du quartier juif ne voulaient voir Jérusalem transformée en champ de bataille. Mais ce sont les bandes israéliennes qui ont imposé le combat, malgré la volonté des habitants arabes et juifs de la ville. Ce sont ces mêmes bandes sionistes qui ont bombardé les Lieux saints. Le représentant israélien sait sans doute que la mosquée Al Aqsa a été touchée par le feu des sionistes.

235. Comme je l'ai dit hier [28^e séance], une union constitutionnelle a été réalisée entre les deux rives du Jourdain. La Jordanie a déployé tous ses efforts afin de sauvegarder les Lieux saints et assurer le libre accès à ces lieux. C'est bien plutôt Israël qui avait alors refusé cet accès. Comment le représentant d'Israël ose-t-il aujourd'hui nous accuser ?

236. Le représentant d'Israël a ajouté que la Jordanie avait détruit 50 synagogues. Il sait très bien qu'il n'existait dans la Jérusalem arabe que deux synagogues. Je me demande où il a trouvé ce chiffre de 50 synagogues.

237. Dois-je vous rappeler, Messieurs, qu'il y a 2 millions de Palestiniens dispersés de par le monde ? Les chefs de délégation sont presque unanimement convenus ici — ils l'ont même proclamé — que ces Palestiniens avaient droit à un Etat sur la terre palestinienne. Israël est la cause de la dispersion de ces personnes. Le représentant israélien verse aujourd'hui de fausses larmes en accusant la Jordanie

d'avoir été la cause des malheurs des habitants de Naplouse en 1963. Ses informations sont erronées. Ce qui est vrai, c'est que l'armée jordanienne offrait alors eau et vivres aux habitants de Naplouse. Ce qui est plus étrange encore, c'est que le représentant israélien pleure sur le sort des Palestiniens durant les événements de septembre 1970 en Jordanie. Ce qui s'était produit alors en Jordanie n'était qu'une réorganisation de la famille jordanienne, en raison de la présence d'un demi-million de Palestiniens chassés vers la Jordanie par les Israéliens après la guerre de 1967.

238. Est-ce que le représentant d'Israël persiste à prendre à la légère l'Assemblée générale en lui fournissant des informations mensongères ?

239. Je pense que je ne réjouis pas le cœur du représentant israélien, quand je réaffirme devant l'Assemblée générale que les relations entre la Jordanie et l'OLP sont excellentes.

240. Israël est sur le banc des accusés, pour avoir rejeté beaucoup de résolutions adoptées par cette assemblée dont, à titre d'exemple, celle relative à la non-annexion de la Jérusalem arabe [résolution 303 (IV)]. Comment se permet-il de parler de la Ville sainte devant l'Assemblée générale, alors que cette même assemblée générale rejette la présence d'Israël dans cette partie de Jérusalem ? N'est-ce point là l'entêtement israélien qui menace constamment la paix et la sécurité internationales ? Je vous confirme, chiffres à l'appui, selon le rapport de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979), et envoyée sur place au mois de juillet dernier²¹, qu'Israël s'est approprié 27 p. 100 de la superficie de la rive occidentale. Ce sont des terres qui appartiennent aux citoyens arabes. Ajoutons à cela les terres volées par Israël et annexées à Jérusalem, terres qui représentent aujourd'hui 20 p. 100 de la superficie de la rive occidentale.

241. Le représentant d'Israël ferait mieux d'entendre la voix de la conscience mondiale, voix qui s'est exprimée du haut de la tribune de cette assemblée par les déclarations des différents chefs de délégation. Il devrait plutôt cesser de tenir tête à la conscience mondiale — cette conscience qui crie que le peuple palestinien a le droit légitime à une patrie, à un Etat propre et qu'Israël doit se retirer derrière les frontières d'avant la guerre de 1967, y compris la Jérusalem arabe.

242. M. CASTILLO-ARRIOLA (Guatemala) [interprétation de l'espagnol] : La délégation guatémaltèque a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse, pour attirer l'attention sur l'inexactitude de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la Barbade, concernant Belize lors de son discours prononcé au cours de la séance d'hier après-midi [28^e séance], discours contenant des affirmations que nous rejetons énergiquement.

243. En tant que représentant permanent du Guatemala, je déplore que, dans le débat général, le Ministre des affaires étrangères de la Barbade ait été jusqu'à présent le seul orateur qui, bien que disposant d'informations dignes de foi sur la controverse découlant du problème de Belize, présente des faits déformés pour répondre à des intérêts particuliers, étrangers à la question de Belize, et que je me dois de corriger.

244. Le représentant de la Barbade affirme que, depuis l'historique résolution 1514 (XV) de 1960, un grand nombre de pays, y compris le sien, ont rompu les liens qui les soumettaient au colonialisme et ont accédé au monde libre et indépendant: c'est la vérité, étant donné que le processus de décolonisation est peut-être l'objectif des Nations Unies le mieux atteint. Mais, je dois également rappeler au Ministre des affaires étrangères de la Barbade que parler du Guatemala revient à parler d'un pays qui était l'un des 51 Membres fondateurs de l'Organisation et qui, dans toutes ses déclarations et résolutions en faveur de la libération et de l'indépendance, a toujours nettement contribué à la suppression du colonialisme et appuyé par son action et par son vote la déclaration d'indépendance dans chaque cas particulier; et, en général, le Guatemala a également participé activement et efficacement à l'élaboration de résolutions fondamentales, et particulièrement à celle de la résolution 1514 (XV), qui est en fait la charte constitutionnelle de liquidation du système colonial. La lecture des comptes rendus de l'Assemblée générale et des réunions de la Quatrième Commission de l'année 1960, année au cours de laquelle 89 Etats ont adopté la résolution 1514 (XV), en apporte la preuve.

245. On constatera par ces comptes rendus que l'Assemblée générale, en approuvant cette résolution historique, a pris en plus la ferme décision de préserver pour les Etats Membres de l'Organisation l'intégrité de leurs territoires frappés d'enclaves et d'empiétements coloniaux par des puissances étrangères à leur propre continent. L'Assemblée a déclaré fermement que :

''Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies''

comme cela est dit au paragraphe 6 de la résolution 1514 (XV).

246. Cette garantie a été interprétée dans les comptes rendus mêmes de l'Assemblée générale comme étant la garantie donnée aux Etats Membres dont l'intégrité territoriale est incomplète, du fait qu'une partie de leur territoire est occupée illégalement par une puissance étrangère, comme tel était le cas à cette époque pour l'Irian, Belize et les Malvinas.

247. Il est normal qu'aujourd'hui le processus de décolonisation ait tellement progressé qu'il ait permis la solution d'un grand nombre de cas particuliers, solution à laquelle nous devons la multiplication extraordinaire des nouveaux Etats Membres de notre organisation qui ont acquis leur indépendance. Les cas qui restent à résoudre ont certainement rencontré des obstacles qui ont retardé leur solution, parfois en raison de problèmes politiques complexes, parfois en raison d'un conflit entre principes de valeur égale, tels que l'indépendance d'un peuple et l'intégrité territoriale d'un Etat Membre, ce qui est précisément le cas pour Belize. De tels obstacles ne sont pas, bien entendu, toujours égaux dans tous les cas, en raison de leur nature propre, de leur origine distincte, de conditions juridiques et historiques particulières, etc. Il n'y a certainement pas deux cas de décolonisation semblables. Les problèmes de colonialisme qui subsistent en Asie, en Afrique et en Amérique ne sont pas les mêmes, non plus que ceux des Caraïbes, avec ceux de Belize et des Malvinas.

248. Le retard apporté au règlement de la controverse relative à Belize a certainement entravé le processus de recherche d'une solution juste et équitable à un problème

²¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément de juillet, août et septembre 1979, documents S/13450 et Add.1.

qui touche à l'intégrité territoriale du Guatemala sur une partie de son territoire. Ce problème ne peut être réglé par une simple solution économique, car il faut tenir compte des intérêts légitimes des peuples du Guatemala et du Belize. Ce que la délégation de la Barbade appelle la persistance du Guatemala à défendre son unité nationale et son intégrité territoriale est en fait un droit légitime qui se fonde sur des préceptes clairs et bien définis, dans la lettre et dans l'esprit des principes mêmes de la Charte des Nations Unies.

249. Cette assemblée générale a été dûment informée que la controverse sur Belize est soumise au processus pacifique de la négociation directe entre parties légitimes, à savoir le Royaume-Uni et le Guatemala, et que le règlement d'une telle controverse juridique n'admet pas d'interférences politiques, aussi puissantes soient-elles, qui visent à imposer une solution unilatérale à un tel différend, comme cela a très certainement été le cas à l'Assemblée générale par des résolutions que nous estimons injustes.

250. C'est pourquoi nous repoussons l'accusation portée contre le Guatemala, selon laquelle il essaie de s'opposer à l'indépendance de Belize, car une telle affirmation ne fait que détourner l'attention des activités réelles qui sont menées à bien par des groupes politiques internationaux qui visent uniquement à satisfaire leurs propres ambitions.

251. Les parties intéressées, le Royaume-Uni et tout particulièrement le Guatemala, essaient de rechercher et d'obtenir le plus rapidement possible, par la négociation pacifique, une solution équitable tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties en cause, y compris ceux du peuple de Belize, peuple avec lequel le Guatemala non

seulement souhaite, mais doit vivre dans des liens de fraternité et de coopération, et cela pour des raisons historiques, sociales et économiques, en raison aussi d'une intégration géographique caractérisée par une unité continue.

252. Le Guatemala considère Belize comme étant une entité fraternelle de la Barbade, mais qui appartient également à notre famille. Le Guatemala a d'ailleurs favorisé la participation de Belize à la CEPAL et nous pouvons vous assurer que nous continuerons à offrir à Belize notre aide et notre coopération pour que ce territoire trouve son identité en tant que partie intégrante de notre communauté de l'Amérique centrale.

253. Pour cette raison, ma délégation déplore cette nouvelle tentative de pression internationale préconisée par le Ministre des affaires étrangères de la Barbade à la tribune de cette organisation, car tout ce que cela pourrait donner comme résultat — et ce fut le cas dans le passé — serait seulement de rendre plus difficile encore la solution de la controverse que le Guatemala souhaite avec ferveur voir se terminer le plus rapidement possible, ce qui ne pourra qu'être bénéfique aux aspirations légitimes des peuples du Guatemala et de Belize.

254. Nous croyons pouvoir compter sur la bonne foi et les bonnes dispositions du Gouvernement du Royaume-Uni pour poursuivre et mener à bien les négociations, sur la base des déclarations qui ont été faites officiellement, ici même à New York, en ce mois d'octobre, par des fonctionnaires de cet Etat.

La séance est levée à 19 h 45.